

 TROISIÈME SESSION DES ATELIERS DU PATRIMOINE

Les politiques patrimoniales des régions et leurs partenariats

ACTES DES RENCONTRES
du jeudi 24 septembre 2008



<http://patrimoines.midipyrenees.fr>

association  nationale
association nationale de patrimoine



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

SOMMAIRE

OUVERTURE

Par Martin Malvy,

Ancien ministre, Président de la Région Midi Pyrénées p. 4

Jean ROUGER,

Vice-président de l'ANVPAH et VSSP,

Maire de Saintes p. 7

Dominique PAILLARSE,

Directeur Régional des Affaires

Culturelles Midi-Pyrénées p. 9

PREMIERE PARTIE

Présentation de la politique régionale
en matière de patrimoine

Hélène BRETON,

Vice-présidente de la Région Midi-Pyrénées,
chargée de la Culture p. 12

DEUXIÈME PARTIE

Présentation des ateliers

Marylise ORTIZ,

Directrice de l'ANVPAH et VSSP p. 14

Concertation en ateliers

Premier atelier

« De la connaissance à la sensibilisation
des publics et des élus » p. 16

Deuxième atelier

« L'intégration de la dimension patrimoniale
dans les politiques d'aménagement du territoire :
des politiques partagées et complémentaires
entre collectivités » p. 29



Canal du Midi

Troisième atelier

« Le patrimoine, une image à renforcer,
un facteur de développement durable et d'échanges » p. 38

Quatrième atelier

« L'observatoire : un outil pour le développement
par le patrimoine » p. 43

TROISIEME PARTIE

Restitution des ateliers et débat avec la salle p. 66

CONCLUSION

Hélène BRETON,

Vice-présidente de la région Midi-Pyrénées,
chargée de la Culture p. 94

Jean ROUGER,

Vice-président de l'ANVPAH et VSSP,
Maire de Saintes p. 95



Martin MALVY,
Président du Conseil Régional
Midi-Pyrénées

Je vous remercie d'être venus aussi nombreux. Je suis très heureux de vous accueillir ainsi que d'accueillir l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés. Nous en sommes aux troisièmes Ateliers du Patrimoine de Midi-Pyrénées, avec l'idée de réunir, peut-être annuellement, un atelier de cette même nature qui pourrait constituer le rendez-vous des régions sur le thème du patrimoine.

En créant l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH et VSSP), nous avons réalisé un projet que nous avons nourri pendant de nombreuses années. Ce projet était celui de créer un réseau. La France dispose en effet d'un patrimoine remarquable, et un certain nombre de collectivités consentent des efforts depuis des années en réponse à un engagement des élus qui, même au travers de l'alternance, parviennent à préserver la réalisation de leurs projets. Nous pensons que ces villes doivent constituer un réseau national, voire européen. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'action de notre association.

La Région Midi-Pyrénées comprend huit départements et s'étend de la frontière espagnole au Massif Central. Les deux tiers de notre territoire sont ainsi des territoires de montagne, avec trois départements en Massif Central et quatre départements dans les Pyrénées. Dès 2001, nous avons décidé d'aller de l'avant, et nous nous sommes portés candidats à l'expérimentation du Protocole de Décentralisation dans le domaine du patrimoine. Comme les autres régions, et suite aux lois de décentralisation, nous avons hérité en 2004 du service de l'Inventaire général du patrimoine. Nous n'avons pas



Le Pont Neuf de Toulouse

souhaité perpétuer la précédente méthode du service du patrimoine qui était certes scientifiquement intéressante, mais pour le moins très patiente dans son élaboration. Nous avons donc choisi d'accroître les effectifs du service du patrimoine et de lui confier, en plus de la mission scientifique qui était la sienne par le passé, une mission de numérisation du patrimoine régional pour laquelle j'ai fixé un objectif de 10 ans en termes de délai de réalisation. En début d'année 2009, nous ouvrirons notre portail internet sur le patrimoine qui contiendra 50 000 images du patrimoine midi-pyrénéen.

Aujourd'hui, nous avons décidé de faire du patrimoine un levier du développement. Nous ne devons plus considérer le patrimoine comme un élément isolé, mais au contraire insérer la notion de patrimoine dans l'ensemble des politiques régionales, du développement économique, de la culture et de l'éducation... Il nous faut rompre avec l'ancienne conception très cloisonnée du patrimoine.

Nous avons dans cet objectif choisi de nous entourer de partenaires. Nous nous sommes donc tournés vers les huit Conseils Généraux de la région. Des conventions sont aujourd'hui en cours avec sept d'entre eux, et des actions communes ont été identifiées. Nous avons également signé en avril dernier une convention avec l'Etat sur le patrimoine mobilier, de manière à soutenir une profession qui rencontre d'importantes difficultés aujourd'hui en raison de désengagements financiers. Le partenariat que nous avons noué avec l'ANVPAH et VSSP nous a par ailleurs conduit à financer une convention par laquelle l'association nous accompagne et nous aide, y compris sur la mise en place de notre propre réseau.

Nous intervenons dans différents domaines liés au patrimoine :

- les grands équipements et les grands sites ;
- les musées ;
- les pôles archéologiques ;
- l'observatoire régional du patrimoine ;
- la numérisation et le portail internet.

■ OUVERTURE

Nous intervenons également en faveur du logement social au travers de la rénovation des bâtiments de caractère au moyen d'aides majorées. Nous contribuons aussi à la valorisation des façades, en accompagnement des collectivités locales, à condition que celles-ci interviennent. Nous participons en outre à la valorisation des cœurs de bourgs, de villages et de villes en prenant en charge le surcoût de l'aménagement, c'est-à-dire l'ensemble des éléments liés au qualitatif, ce qui représente environ 3 ou 4 millions d'euros chaque année.

Nous avons beaucoup d'inquiétudes sur le devenir du patrimoine. Le Secteur Sauvegardé n'a jamais été très soutenu par les gouvernements successifs, au-delà de l'élaboration des secteurs. La situation est très préoccupante. La presse nous informe chaque jour des difficultés qui s'accroissent pour les monuments historiques. Nous avons donc pour mission la défense et l'illustration de ce patrimoine. Nous devons faire comprendre que le patrimoine et la culture font partie intégrante du développement économique.

Dans nos assemblées, il est parfois difficile d'expliquer que nous allons consacrer des financements importants à la culture ou au patrimoine, compte tenu d'autres priorités importantes. Nous y parviendrons plus facilement si nous arrivons à expliquer qu'il s'agit également de développement économique et qu'il y a une politique sociale au travers du patrimoine.

En ce sens, nous sommes clairement décidés à poursuivre la défense du Malraux, puisqu'il constitue l'unique instrument de financement de réhabilitation du logement. Il convient de se méfier de l'ambition du Ministère des Finances qui pourrait vouloir transformer le Malraux en une subvention. Si tel est le cas, la subvention baissera d'année en année, parallèlement aux difficultés budgétaires rencontrées par l'Etat, jusqu'à disparaître entièrement. Nous devons donc le défendre sans honte et sans réserve si nous voulons défendre le patrimoine.

Je vous remercie.



Cordes sur ciel - Tarn

Jean ROUGER

Vice-président de l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (l'ANVPAH et VSSP)
Maire de Saintes

L'ANVPAH et VSSP réunit plus de 140 villes et territoires porteurs aujourd'hui du label Ville et Pays d'art et d'histoire, Secteurs Sauvegardés et ZPPAUP. Ces collectivités souhaitent partager leurs interrogations et leurs expériences sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine. Elles se présentent donc comme partenaires et souhaitent participer à un réseau. Notre association a pour objectif, au niveau national et international, de mettre en réseau les compétences de tous les acteurs du patrimoine (élus, techniciens, acteurs privés et publics) et de favoriser les coopérations. Elle a également pour rôle de développer la connaissance mutuelle et les échanges entre les villes et territoires, et de contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire avec le patrimoine, en participant à l'évolution du cadre législatif, des outils de protection et de la valorisation du patrimoine.

Nous association a aussi pour but d'accompagner les villes et territoires dans la mise en œuvre de leurs politiques patrimoniales, et de mobiliser les différents acteurs autour de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine, notamment en structurant le dialogue entre les instances nationales et en assurant une veille sur l'actualité du patrimoine.

Au travers de ses membres, l'association mobilise un réseau de compétences en matière de restauration, de réglementation, de formation des professionnels, de recherche et de sensibilisation des publics. Notre association travaille, avec différents ministères, pour faire évoluer le cadre

■ OUVERTURE

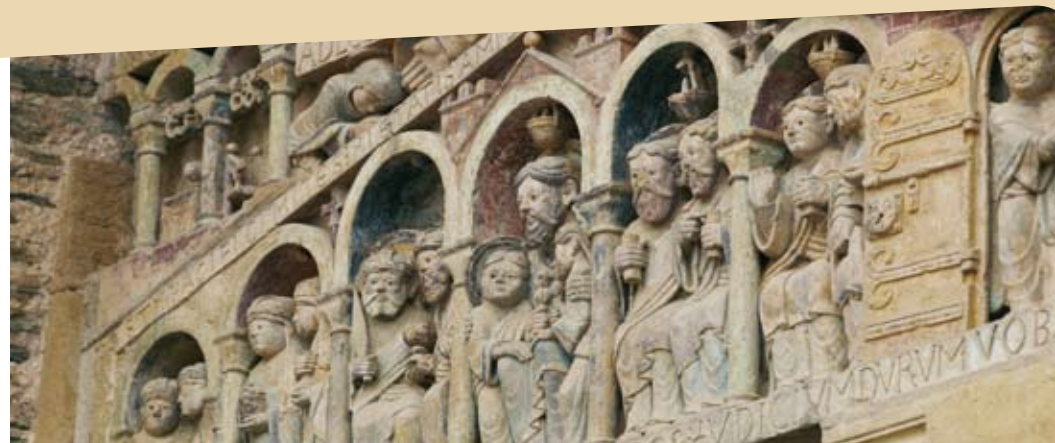
législatif, juridique et financier de la protection et de la valorisation du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme.

Les nombreux défis à relever font des collectivités un terrain privilégié de l'innovation sociale et politique pour mettre en œuvre des projets planifiés et ambitieux pour le cadre de vie. Notre réseau propose ainsi à la Région Midi-Pyrénées de travailler en partenariat pour mieux soutenir le patrimoine régional, mieux l'intégrer dans une démarche de développement et ainsi mieux le valoriser. Le projet pilote se propose de mener un certain nombre d'actions dans le cadre des compétences des régions : connaissance et inventaire ; aménagement du territoire ; formation ; tourisme ; développement durable ; coopération internationale.

Les objectifs du partenariat peuvent être déclinés en six points principaux :

- Renforcer la politique patrimoniale de la région dans le secteur de la protection et de la valorisation des centres anciens ;
- Contribuer au renouvellement urbain et à la valorisation patrimoniale des quartiers anciens par la qualification des acteurs et le soutien aux villes qui portent les projets ;
- Développer la sensibilisation des villes sur des thèmes communs de préoccupation, comme le patrimoine et le développement durable ;
- Renforcer la politique des villes et pays d'art et d'histoire et des secteurs protégés en région Midi-Pyrénées en s'appuyant sur une expertise nationale ;
- Etudier les moyens pour renforcer les potentialités des Villes et Pays d'art et d'histoire pour dépasser leur territoire, en relation avec les outils mis en place par la région ;
- Expérimenter des outils de connaissance et développer des compétences adaptées aux nécessités des villes et territoires à partir des compétences de la région.

Ce partenariat permet de donner une habitude de travail en commun entre les différentes collectivités, entre les élus et techniciens, et entre les Villes et Pays d'art et d'histoire et la Région. Ce partenariat nous offre également la possibilité de faire un premier travail d'étude sur les territoires régionaux et d'accompagner les collectivités dans leurs projets. Il favorise aussi la mise en place du réseau régional des Villes et Pays d'art et d'histoire en définissant des actions communes à réaliser. Ce partenariat peut en outre contribuer à la définition d'une méthode de travail expérimentale sur l'inventaire dans une collectivité,



Conques

associant aux méthodes scientifiques traditionnelles une dimension d'urbanisme opérationnel, ainsi que la formation des techniciens et des élus des villes. A partir d'un chantier national sur le bâti ancien et le développement durable, nous pouvons par ailleurs initier un travail méthodologique sur les spécificités du bâti ancien protégé en Midi-Pyrénées.

Les orientations de ce partenariat pourront être débattues et affinées à partir des pistes de travail qui seront développées aujourd'hui dans les différents ateliers.

Je vous remercie.

Dominique PAILLARSE

Directeur Régional des Affaires Culturelles
Midi-Pyrénées

Je vous remercie de votre invitation. En tant que Directeur Régional des Affaires Culturelles, je salue ce troisième rendez-vous sur le patrimoine qui témoigne de la détermination de la Région Midi-Pyrénées dans la mise en place d'une politique patrimoniale très active.

De nombreux mouvements ont lieu actuellement au sein du Ministère de la Culture.

En ce qui concerne la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, durant les trois dernières années, près d'une quinzaine de textes réglementaires ont été élaborés, ce qui représente un travail de fond exceptionnel. Ces

■ OUVERTURE

nouveaux textes correspondent à une nouvelle mise en cohérence, puisque certains règlements étaient auparavant en contradiction avec d'autres. Quelques projets sont encore en cours d'élaboration, mais nous allons rapidement disposer d'un corpus cohérent et mis à jour. Il s'agit de deux textes importants, notamment pour les communes plus modestes par la taille de leur population. Le dispositif relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage fait partie des documents attendus. Cette maîtrise d'ouvrage a été restituée par l'Etat. Si la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les Monuments Historiques est relativement aisée à prendre en charge lorsque la commune a une certaine importance, cela est beaucoup plus difficile lorsque la commune est plus modeste ou lorsque les travaux sont plus complexes. Nous sommes dans une phase transitoire entre une période où l'Etat assurait la maîtrise d'ouvrage sur les Monuments Historiques, et une situation nouvelle où les collectivités et les propriétaires publics ou privés devront assurer cette maîtrise d'ouvrage qui leur a été restituée. Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, plusieurs initiatives ont également été prises concernant la structure et l'organisation du Ministère de la Culture, avec notamment la réduction du nombre de directions de l'administration centrale. Une Direction Générale des Patrimoines est ainsi en cours de constitution. Quant aux Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), un directeur de cabinet m'a rapporté un jour que toutes les collectivités avaient affirmé qu'elles avaient besoin des DRAC et que celles-ci réalisaient un excellent travail. Nous restons l'une des huit directions régionales auprès d'un Préfet de région. Je remercie tous ceux qui y ont contribué. Par ailleurs, il a été tenté de nous faire intégrer des ensembles plus grands, mais nous avons finalement été réputés insolubles !

Les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), qui étaient sous l'autorité du Préfet de département, sont en cours d'intégration dans les DRAC. Il est attendu une cohérence d'intervention accrue et d'éventuelles mutualisations dans le cadre d'une proximité réaffirmée.

Avec la signature du contrat de projet Etat – Régions, nous avons réaffirmé pour la culture notre attachement au développement des musées. Nous avons également consenti des investissements autour de la mise en valeur des sites archéologiques. Je suis très heureux que nous ayons pu nous mettre d'accord et porter ensemble ces développements. Il est complexe de mettre en valeur ces sites, et nous espérons ainsi faire franchir des avancées qualitatives à cinq sites régionaux. Du point de vue de la DRAC,



Fresques de l'église paroissiale Sainte-Colombe, les Issards - Ariège

la réglementation sur l'archéologie est complexe, parfois mal perçue, mais j'affirme qu'elle est tout à fait essentielle. Durant les trois dernières années, nous avons fait des découvertes exceptionnelles en Midi-Pyrénées grâce à la mise en œuvre de cette législation sur l'archéologie.

Sur les secteurs protégés et sauvegardés, je salue le dynamisme de votre Association Nationale. Le réseau est en effet essentiel. Nous croyons en ces dispositifs qui traitent du territoire, puisque seuls des dispositifs assez larges peuvent apporter de la cohérence. La DRAC Midi-Pyrénées a souhaité soutenir particulièrement ces zonages et ces procédures. Nous avons réservé des crédits spécifiques pour continuer à progresser sur les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) mais également sur la valorisation des Secteurs Sauvegardés. Dans le cadre des Villes et Pays d'art et d'histoire, la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est également très importante, puisque des éléments de médiation sont nécessaires pour appréhender le patrimoine et parvenir à le comprendre.

Lors des précédentes journées européennes du patrimoine, un hebdomadaire affichait le titre suivant : « Le patrimoine est une ruine. » Le patrimoine, loin d'être une ruine économique, est au contraire une richesse. Une vaste étude sur les retombées économiques du patrimoine a été conduite en Région PACA. Les résultats de cette étude étaient explicites. Une étude semblable est envisagée en Midi-Pyrénées, et les conclusions devraient être les mêmes.

Le patrimoine constitue bien une ressource.

Je vous remercie et vous souhaite une excellente journée de travail.

■ PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Hélène BRETON

Vice-présidente de la Région Midi-Pyrénées
Chargée de la Culture

Je vous remercie d'avoir répondu aussi nombreux à cette invitation. Cela montre que tous les acteurs du patrimoine ont besoin de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Nous avons cette conviction dès la fin des deux premiers ateliers du patrimoine où tous les participants avaient souligné l'importance de ces temps de dialogue. Votre présence le confirme et ne peut que nous inciter à poursuivre cette démarche au travers de rendez-vous réguliers.

La Région Midi-Pyrénées s'est engagée dans une politique ambitieuse en matière de patrimoine. Notre démarche se fonde sur une stratégie forte dans laquelle le patrimoine est conçu comme un levier de développement. Cette stratégie propose une vision transversale du patrimoine et l'impose comme une dimension de l'ensemble des politiques du développement régional. Les aspects économiques, sociaux, touristiques, environnementaux et urbanistiques seront largement abordés dans nos débats. Il convient cependant de souligner que nous avons un dispositif d'accompagnement des projets d'avenir des lycéens. Il nous paraît en effet important de sensibiliser les jeunes aux thématiques patrimoniales. Nous allons donc inscrire dans notre dispositif une ouverture vers les projets portés par les lycéens autour du patrimoine.

Nous allons de plus attacher une importance aux dimensions interrégionales et internationales. Nous avons déjà mis en place des actions dans ce domaine au travers de plusieurs programmes, mais nous pensons qu'il est nécessaire de développer cette dimension. Nous avons beaucoup à apprendre et à échanger avec ce qui se pratique dans d'autres pays. Nous entendons également progresser et approfondir nos actions dans le domaine de la formation aux métiers du patrimoine.

Notre méthode se fonde sur les partenariats et les réseaux. Nous nous félicitons à ce titre du partenariat avec l'ANVPAH et VSSP, qui nous permet d'élargir notre horizon. De nombreuses régions sont ainsi représentées aujourd'hui, ce qui constitue un riche tissu d'expériences à échanger.



Vitrail de l'église paroissiale Saint-Saturnin, Engomer - Ariège

Le partenariat doit ainsi se créer avec les institutions, les associations, les universités, les structures professionnelles. Il doit également se mettre en place avec les populations. Il est important d'aider les habitants à se mobiliser, puisqu'ils représentent selon moi la meilleure protection de leur patrimoine. Les actions déployées en termes d'information, de médiation et de travail de terrain sont donc extrêmement importantes.

En Midi-Pyrénées et sans doute grâce à notre expérience précédente du Protocole Expérimental de Décentralisation, nous avons intégré facilement le Service de l'Inventaire au sein de la Direction de la Culture et de l'Audiovisuel. Une habitude de travailler en commun s'était en effet déjà instaurée, et nous avons restructuré le service Patrimoine en un service de la Connaissance du Patrimoine, comprenant un secteur Recherche Territoire et un secteur Nouvelles Technologies, et un service Développement par le Patrimoine, qui s'occupe des autres missions patrimoniales et qui possède entre autre un secteur Formation.

Nous avons également reconsidéré nos outils d'aide et de soutien financier, avec la volonté, pour les rendre plus efficaces, de proposer des aides renforcées en cas d'actions menées en partenariat ou portant sur des thématiques d'intérêt régional. La transversalité et le partenariat restent deux axes majeurs dont nous trouvons donc également la traduction dans notre système d'aides financières.

En ce qui concerne l'Observatoire, nous avons conclu nos rencontres en 2007 par le constat de la nécessaire mise en place d'une plateforme de ressources, d'échanges et d'observation socioéconomique du patrimoine. Cet outil est en cours de mise en place. Un dispositif de ce type a été déployé en région PACA. Des réflexions sont également en cours en Languedoc-Roussillon, et probablement dans d'autres Régions. Nous pourrions donc bénéficier de ces diverses expériences.

Je vous remercie.

■ PRÉSENTATION DES ATELIERS

Marylise ORTIZ

Directrice de l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (l'ANVPAH et VSSP)

L'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés s'est engagée auprès de la Région Midi-Pyrénées pour déployer une réflexion sur les possibilités de conjuguer le patrimoine et les différentes compétences régionales en termes de tourisme, d'inventaire, de développement durable, et d'aménagement du territoire. Dans les quatre ateliers, vous devriez retrouver des thèmes qui nous semblent correspondre aux attentes des collectivités. Par ailleurs, il nous paraissait également important d'aborder les questions de la formation et de la coopération internationale.

Le premier atelier a pour thème : « De la connaissance à la sensibilisation des publics et des élus ». Il y sera notamment question du thème de l'inventaire, qui est désormais au cœur des services patrimoniaux, culturels ou autres des Régions. Comment peut-il constituer un outil pour les collectivités ? Comment peut-on allier inventaire scientifique et application opérationnelle ? Quels types d'inventaires seront réalisés ? Quelles sont les méthodes à mettre en place ? Comment les collectivités peuvent-elles s'emparer de l'outil pour en permettre le développement sur le territoire, par exemple en termes de documents d'urbanisme ou de sensibilisation des publics ?

Le deuxième atelier a pour intitulé : « L'intégration de la dimension patrimoniale dans les politiques d'aménagement du territoire : des politiques partagées et complémentaires entre collectivités ». L'enjeu sera d'étudier la manière dont les collectivités parviennent à conjuguer patrimoine et aménagement du territoire, ainsi que la manière dont les différents niveaux de collectivités articulent leurs compétences et mutualisent leurs travaux de manière à avoir une action plus forte sur le territoire.



Le petit village de Cordes-sur-Ciel

Dans le troisième atelier, dont le sujet est « Le patrimoine, une image à renforcer, un facteur de développement durable et d'échanges », il conviendra de s'interroger sur l'image du patrimoine et sur son utilisation, notamment dans le cadre du tourisme et des partenariats internationaux.

Enfin, le quatrième atelier porte sur l'observation du patrimoine : « L'observatoire, un outil pour le développement par le patrimoine ». A quoi cet outil doit-il répondre ? Quelles sont les retombées du patrimoine ? Comment pouvons-nous les mesurer ? Est-il possible ou nécessaire de toutes les mesurer ?

Je remercie tous les intervenants pour avoir accepté de participer à cette rencontre régionale. Ils ont à cœur de partager leurs expériences, ce qui nous permet de nous enrichir et de développer nos actions dans nos collectivités.



Canal du Midi

■ CONCERTATION EN ATELIERS

PREMIER ATELIER

« De la connaissance à la sensibilisation
des publics et des élus »

I. Le point de vue des architectes

Alexandre MELISSINOS

Architecte urbaniste, enseignant au Centre de Hautes
Etudes de Chaillot (CEDHEC).

Une double évolution est à ce jour constatée, avec un élargissement de la préoccupation et de l'intérêt pour le patrimoine urbain et architectural, et parallèlement une régression des moyens. La première victime de ce courant contradictoire est l'étude. Les conséquences sur la connaissance et les instruments de l'action mise en œuvre pour élargir le champ de la prise en compte du patrimoine sont ainsi à étudier.

Certaines composantes patrimoniales peuvent ainsi être perdues en raison d'un manque de connaissance et de culture de la part des personnes ou des services en charge des opérations. Pour mener une politique patrimoniale, la formation du personnel qui réalise et gère les études paraît donc nécessaire. Les fiches doivent être élaborées en association avec les services de la ville, tant pour son contenu que pour sa gestion, et être rédigées avec un vocabulaire rigoureux et partagé par tous.

Le recensement patrimonial qui est nécessaire est différent de l'inventaire. Le service régional de l'inventaire a en effet un regard analytique et descriptif, qui vise la connaissance. Dans le cadre du recensement patrimonial, il faut comprendre l'édifice et le mettre en perspective pour le transformer ou pour fixer le cadre de sa propre évolution. Ce second regard peut être grandement enrichi par celui de l'inventaire, la seule limite étant les différences de vocabulaire.



Le Viaduc de Millau

Un centre ancien est complexe et chaque bâtiment possède sa spécificité qu'il convient de saisir pour lui donner un avenir. Le recensement ne peut être qu'exhaustif. L'inventaire doit en outre avoir pour qualités la transparence et le respect du droit. Toutes les servitudes ne sont pas compréhensibles par tous, et le fichier a pour avantage d'imposer, de préciser la prescription et de vérifier si elle est répartie équitablement sur des situations identiques. Cela impose aux architectes d'explicitier les raisons qui justifient la conservation ou la restauration d'une construction. Une rigueur est nécessaire pour éviter l'arbitraire du jugement, sachant que la formation des architectes sur l'architecture est pour le moins lacunaire.

Les fiches, si elles doivent comprendre des éléments communs, ne doivent pas être des fiches type applicables partout.

En revanche, le caractère opposable de la fiche n'est pas souhaitable, les évolutions des enjeux urbains à moyen ou long terme n'étant pas prévisibles.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions réglementaires sur les autorisations de travaux sont problématiques, puisque tout ce qui n'a pas été inventorié n'existe pas. Certains services ont ainsi des prérogatives sans avoir les compétences pour les exercer. Cette disposition revient en effet à considérer que la découverte fortuite n'existe plus, ce qui est inconcevable.

La réalisation du fichier soulève également des questions. Des coopérations mériteraient d'être trouvées entre le chargé de mission, qui doit être extérieur, et la ville, qui doit pouvoir prendre en charge ce fichier.

Antoine BRUGUEROLLE

Architecte du patrimoine à Nîmes.

Le fichier patrimonial permet de prendre la mesure du patrimoine. Il s'agit de confirmer les enjeux et de définir les conditions de sa mise en valeur. La fiche comprend trois volets, respectivement quantitatif, qualitatif et prescriptif. Par ailleurs, la notion de patrimoine doit toujours être comprise en son sens le plus large et donner lieu à une lecture transversale du sujet.

Le fichier systématique a pour intérêt d'imposer l'examen de toutes les parcelles, bâties ou non, et à étudier toutes les constructions. Pour les sites protégés naturels, les fichiers vont documenter des cahiers de gestion au travers de l'identification des composantes paysagères du site. L'inventaire constitue une méthode de travail dont la fiche est une déclinaison adaptée à chaque sujet étudié.

Les fiches sont par exemple utilisées dans les opérations programmées et dans les périmètres de restauration immobilière. L'outil doit être opérationnel et donc adapté au sujet même. C'est un outil de gestion pour les instructeurs mais également un outil de formation. Ce fichier représente également un outil de connaissance fondamental, puisqu'il permet d'argumenter et de motiver un règlement. Il permet en outre de communiquer sur le sujet étudié, notamment auprès des élus qui pourront ensuite porter eux-mêmes le projet vers la population.

L'inventaire permet également de repérer l'habitat indigne et en péril.

L'enjeu est de croiser les outils, l'inventaire est une base essentielle pour construire des règles et les motiver.



Reproduction de la Pierre de Rosette sur la place des Écritures de Figeac

II. L'inventaire, un outil opérationnel en matière d'urbanisme

Dominique MASSON

Chef du Bureau de la Protection des Espaces, Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication.

Le patrimoine immobilier a tout d'abord été reconnu pour sa valeur historique et culturelle. Désormais, les inventaires ne recouvrent plus seulement la simple réalité historique et scientifique. Le patrimoine est ainsi devenu une réalité sociétale et un besoin social. C'est également un vecteur économique qui occupe une place importante dans la société.

L'inventaire général est créé dans les années 1960, avec des outils partagés sur l'ensemble du territoire, ce qui permet une harmonisation au niveau national.

Il constitue ainsi une donnée intégrante de l'urbanisme et de l'aménagement. En ce sens, la connaissance du patrimoine doit représenter un préalable, en particulier à l'élaboration des documents d'urbanisme. Le patrimoine représente en outre un vecteur du développement durable.

La prise en compte du patrimoine dans les documents d'urbanisme n'est pas une obligation, mais une faculté. Ce choix politique peut se faire en recourant à un instrument de protection dédié, mais également via la spécification des instruments de droit courants, notamment par l'intermédiaire des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) mais aussi des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

Deux mesures du code de l'urbanisme ont été renforcées pour favoriser la prise en compte du patrimoine dans le code d'urbanisme. La première, datant de 2000 (loi SRU) mais se fondant sur la loi d'orientation foncière de 1967, est l'article L.123.1-7 qui inscrit l'inventaire dans un objectif de prescription.

La seconde concerne l'article L.121-2 qui est relatif au fait de porter à la connaissance et qui prévoit nouvellement que le Préfet fournisse des

études techniques dont dispose l'Etat en matière d'inventaire général du patrimoine. Cet article fait donc un préalable de la prise en compte du patrimoine pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

En termes de finalité opérationnelle, plusieurs objectifs peuvent régir l'élaboration d'un inventaire. Il peut être réalisé à des fins scientifiques et culturelles, mais également à des fins de qualité de cadre de vie, ainsi qu'à des fins de valorisation économique.

Dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, l'inventaire correspond aussi à de la gestion et de la mise en œuvre opérationnelle, servant ainsi de socle à des réglementations. De même, la gestion peut avoir un objectif de conservation ou de mise en valeur. Cette démarche pourra alors servir de guide, par exemple pour la maîtrise d'œuvre. Dans le cadre de la restauration et de l'amélioration patrimoniale, des passerelles sont possibles en matière d'aménagement urbain.

Un inventaire appliqué est avant tout un inventaire systématique, et non sélectif, puisqu'il doit donner lieu à des prescriptions. A défaut d'être exhaustif, il aboutirait à un traitement inégalitaire. Par ailleurs, l'inventaire doit être pondéré, c'est-à-dire tenir compte du contexte urbain, et à géométrie variable, en fonction de l'objet de la démarche et de sa portée. En outre, l'inventaire est nécessairement un préalable et impose donc une certaine temporalité. Il est conjoncturel, puisqu'il dépend des choix politiques effectués dans le cadre de la démarche d'urbanisme. Enfin, il est pluridisciplinaire et fondé sur une méthodologie : un vocabulaire commun, des datations scientifiques, des transcriptions et des contenus opérationnels.

Dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les inventaires sont limités par rapport aux prescriptions juridiques possibles. Le PLU ne peut notamment traiter les intérieurs d'immeubles ou réglementer les matériaux. De même, la ZPPAUP n'a pas vocation à être exhaustive et ne peut non plus traiter les intérieurs d'immeubles. La couverture d'un inventaire de Secteur Sauvegardé est en revanche exhaustive et détaillée.

Un inventaire appliqué n'est donc pas un inventaire scientifique et gagne à être pluridisciplinaire, ce qui impose notamment un vocabulaire commun. Il doit de surcroît intégrer des investigations et un contenu opérationnel, puisqu'il aboutit à des prescriptions de travaux.



Collège de Sorèze, cour des rouges

III. Le point de vue des élus

Gérard DUCLOS

Maire de Lectoure.

Il est important que les élus sachent expliquer à leurs administrés les raisons de la mise en œuvre de démarches patrimoniales ainsi que les bénéfices qu'ils peuvent en retirer dans le domaine culturel, économique ou encore social.

Effectuer un inventaire constitue une base de travail, mais la question préalable peut être celle de savoir s'il faut parler d'un inventaire ou d'inventaires. Il doit s'agir en premier lieu d'une connaissance des racines d'un territoire et de son patrimoine, mais ce n'est peut-être pas le seul objectif.

Lecture s'est inscrite dans une démarche pilote pour le travail d'inventaire et doit donc être capable de proposer une méthodologie adaptable par d'autres. La ville s'est dotée d'une ZPPAUP. Cet outil, indispensable mais exigeant, nécessite un prolongement évolutif.

Une fois l'inventaire réalisé, il ne faut pas en rester au diagnostic historique. Il est nécessaire de réaliser un volet urbanistique de cet inventaire, c'est-à-dire une fiche urbanistique de préconisations. Il convient néanmoins de s'interroger sur la possibilité de rendre ces préconisations opposables aux tiers.

Ainsi, s'il ne doit exister qu'un inventaire, il doit être global, complet et pouvoir traduire les vocations historiques du document urbanistique opposable aux tiers, ce qui est utile et indispensable dans la gestion des centres anciens, de surcroît lorsqu'ils se veulent modèles du développement durable.

Patrick DESCHARLES

Adjoint Culture et Patrimoine, Ville de Saint-Léonard-de-Noblat.

La valorisation, la protection et la transmission du patrimoine de Saint-Léonard-de-Noblat ont toujours été des priorités communales. Différentes démarches ont été conduites en ce sens par la commune, avec en dernier lieu la révision lancée en 2007 de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) de 1991 en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), avec une réflexion en parallèle sur la création du Secteur Sauvegardé (8 ha).

Le patrimoine concerne aussi bien le patrimoine mobilier qu'immobilier dans leur globalité. Listé dans différentes bases qui ne comprenaient cependant que des investigations extérieures au bâti et aux aménagements urbains, il était indispensable, pour confirmer la nécessité d'une étude de périmètre de Secteur Sauvegardé, de vérifier l'importance de ce patrimoine et d'affirmer qu'il était encore possible de préserver, voire de restaurer, une grande partie du patrimoine bâti intérieur.

La première démarche s'est appuyée sur le travail effectué par le service de l'inventaire en 1981. Les fiches issues de cet inventaire ont été regroupées pour offrir une vision d'ensemble des données au niveau du centre ancien. Ce travail a été complété par un inventaire opérationnel du centre ancien. Ces investigations ont eu lieu pour la plupart en présence de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et de la Présidente d'une association locale qui avait notamment participé à la rédaction du cahier de l'inventaire. Les habitants se sont également inscrits avec bonne volonté dans cette démarche.

Cet inventaire opérationnel a permis d'enrichir les données déjà acquises et a confirmé l'idée qu'il était possible de prétendre à une démarche de proposition de Secteur Sauvegardé, mais également qu'il était urgent de compléter et de substituer les protections patrimoniales existantes par un éventuel Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Cette démarche patrimoniale a été complétée par une étude socioéconomique qu'il convient de qualifier de « diagnostic habitat », le terme « inventaire » étant peut-être plus à réserver à son sens



Construction en galet recouverte par un enduit à cassons de brique avec fenêtre en bois, Le Vernet - Ariège

d'évaluation. Dans une démarche qualitative, il est en effet important de connaître avec précision le contexte et les enjeux urbains.

La démarche de Secteur Sauvegardé pour Saint-Léonard-de-Noblat résulte d'une synergie d'écoute, d'attention, d'observation et d'analyse. La réponse favorable de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés du 3 juillet 2008 est la résultante de l'important travail que de nombreuses personnes ont bien voulu fournir depuis presque deux siècles. Pour une petite commune, cette démarche n'a pu se faire que grâce à la forte implication des élus, sachant que la mise à jour des données reste cruciale. La consultation doit en outre en être facilitée, notamment grâce à internet.

Tout nouveau projet urbain ne peut donc se faire sans qu'il soit lié à l'histoire de la ville ou sans connaître les évolutions économiques et sociologiques prévisibles à plus ou moins long terme.

IV. Le point de vue des villes

Véronique GERMAIN

Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement, Ville de Colmar.

L'inventaire apparaît comme une nécessité, à la fois à titre de valeur et de mémoire et de valeur d'usage pour réintégrer le patrimoine. La condition en est toutefois que l'inventaire soit bien réalisé et complet, ce qui peut en constituer une limite.

En l'absence d'inventaire, la réintégration et la préservation du patrimoine reste néanmoins particulièrement complexe et nécessite du temps. Or l'obtention de ce temps est conditionnée au bon vouloir du politique et de l'économique.

L'inventaire semble en outre constituer une nécessité pour une ville. La ville de Colmar, dotée d'un Secteur Sauvegardé de 35 ha, n'en dispose pas encore mais travaille à sa mise en place. Peut-être conviendrait-il de réfléchir au repositionnement d'un inventaire comprenant moins de forces réglementaires, de manière à ce que même en cas d'inventaire incomplet, il soit possible de le rendre opposable, de le poursuivre et de le compléter.

Anne-Laure MONIOT

Chef de projet « Mission recensement du paysage architectural urbain », Ville de Bordeaux.

Un recensement, distinct de l'inventaire mené par l'Etat et désormais par les Régions, a été mis en place à Bordeaux au service du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est communautaire et partagé par 27 communes. La volonté de la ville était de prendre en compte le patrimoine dans son projet de développement urbain. La Ville réalise un inventaire exhaustif des architectures et des ensembles urbains sur un tiers de son territoire communal. Cet inventaire produit une connaissance empirique et scientifique qui se traduit par des dispositions réglementaires adaptées à la préservation des qualités architecturales et urbaines de ces quartiers. L'innovation de cette démarche réside autant dans l'attention portée à un patrimoine modeste, celui des quartiers d'échoppes et de maisons de ville par exemple, qui font la qualité du cadre de vie des Bordelais, que dans la mise en œuvre des dispositions réglementaires qui associe résolument patrimoine et développement urbain.

La communauté urbaine de Bordeaux est maître d'ouvrage du PLU, mais l'équipe de la ville de Bordeaux, composée de 8 personnes et assistée par Alexandre Méliissinos, effectue l'intégralité du travail de recensement préparatoire. Ce recensement fait aussi l'objet d'une convention d'échange de données avec la DRAC et le service régional de l'inventaire.

En termes de méthode, la partie documentation historique est prise en charge par un architecte et historien, spécialiste du XIX^e siècle à Bordeaux.



Le Pont Neuf de Toulouse vu de nuit

Un relevé de terrain est en outre effectué pour dresser des fiches de chaque parcelle de manière à déterminer l'intérêt propre de chaque bâtiment, y compris sous l'angle de leur participation au paysage urbain.

Ces travaux donnent lieu à un règlement de zone tenant compte de cette préoccupation patrimoniale. Les immeubles et les ensembles urbains protégés sont dès lors localisés sur les plans, de même que les secteurs d'évolution, ce qui s'accompagne de règles d'implantation. Le principe de raccordement à l'existant s'appuie sur l'identification des bâtiments protégés pour définir les hauteurs des éventuelles constructions nouvelles. Les dispositions sont progressivement intégrées au PLU par procédure de modification conduite chaque année par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il est par ailleurs nécessaire de mener des opérations de communication envers le public pour le sensibiliser et l'informer sur le patrimoine urbain.

V. La connaissance du patrimoine au service du projet de territoire : les orientations de l'inventaire dans les régions

Evelyne CUBERES

Chargée de Développement culturel et sportif de la région Limousin.

L'inventaire doit devenir un outil d'aménagement de l'urbanisme du territoire au travers notamment des créations de Zones de Protection

■ DEUXIÈME PARTIE

du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), et de Systèmes d'Information Géographique (SIG).

Il peut constituer une ressource de poids pour la promotion du territoire par le tourisme. La Région Limousin a en ce sens fait le choix d'ouvrir de nouveaux chantiers là où la politique locale en faveur du patrimoine se manifestait, l'inventaire ayant besoin de succès qui auront ensuite valeur d'exemples.

L'inventaire reste en outre un lieu de ressources documentaires et iconographiques méconnu et donc sous-utilisé. La Région Limousin entend pour cette raison créer une base régionale d'images du patrimoine, ce à quoi s'ajoutent les bases nationales qui relèvent surtout du champ des experts, sachant que la finalité des études doit être prise en compte dès le démarrage des opérations.

L'inventaire constitue également un outil de partenariat avec les collectivités locales, l'Etat, les associations de valorisation du patrimoine. Ce partenariat s'organise désormais entre les collectivités, en dehors d'une relation de tutelle, ce qui suppose de la persuasion, du pragmatisme, de l'écoute et du suivi.

Par le renouvellement des mandats, les collectivités s'inscrivent dans des logiques où les facteurs temps et efficacité sont des dimensions de l'action publique. La Région Limousin a signé une convention de délégation de conduite d'opération avec le Conseil Général de la Creuse. Cette convention prévoit que la Région, avec son service spécialisé, assure la validation scientifique du travail mené avec le Conseil Général. Les objectifs sont liés au développement des territoires. Les collectivités territoriales sont avant tout des aménageurs. Il est indispensable que la notion d'intérêt régional, départemental et local croise les problématiques de l'inventaire et fonde les partenariats.

L'inventaire recouvre également une mission de sensibilisation et de pédagogie auprès des différents publics. L'intérêt du grand public pour le patrimoine grandit, mais surtout pour les grands édifices valorisés depuis des décennies et faisant l'objet d'animations. La sensibilisation peut justifier la mise en place de formations courtes mais efficaces auprès d'un public spécifique, susceptible de devenir acteur. Cette sensibilisation peut aussi se faire via des conférences, colloques ou expositions. Le travail avec les Comités Régionaux du Tourisme paraît également très fructueux, les niveaux de lecture du patrimoine étant complémentaires.



Soufflante des hauts fournaux, Decazeville - Aveyron

Il existe en outre une mission de dialogue avec l'Etat sur les compétences qu'il conserve. Les services régionaux de l'inventaire sont membres des Commissions Régionales du Patrimoine et des Sites (CRPS) et doivent mettre à profit ce statut pour faire valoir leurs connaissances approfondies et user de leur droit de signalement. Ils peuvent aussi contribuer à un meilleur fonctionnement de la chaîne patrimoniale.

Le service de l'inventaire a par ailleurs un rôle de conseil auprès des Régions ou autres signataires publics lors de l'établissement de conventions territoriales pluriannuelles. Enfin, l'inventaire peut favoriser un élargissement de la connaissance en ethnologie, souvent pris en charge par des associations à défaut d'ethnologues.

Le transfert aux Régions semble donc très profitable à la mission d'inventaire et aux agents qui la servent. C'est une évolution nécessaire au service d'une ambition qui, pour être devenue régionale, n'en demeure pas moins d'intérêt national, sur la base de connaissances et de pratiques homogènes, adaptables aux singularités des territoires qu'elles doivent enrichir.

VI. De la connaissance à la sensibilisation et à la restitution au public

Marie-Hélène BLOCH

Animatrice de l'architecture et du patrimoine, Ville de Besançon.

Une charte de partenariat entre la ville de Besançon et l'Etat a été mise en place en 1997 et faisait intervenir le service de l'inventaire et une base de données hébergée par la ville, ayant par ailleurs été mise en place pour exploiter les données de l'inventaire. Ce dispositif est au cœur des restitutions au public dans le cadre de la Ville d'art et d'histoire.

La charte précisait les différents objectifs, dont la mise en œuvre de toutes les études et collectes de données nécessaires à une connaissance approfondie de la ville dans ses différentes composantes patrimoniales. La charte délimitait également les champs de coopération, avec en particulier la création d'un groupe de travail sur les Secteurs Sauvegardés. Elle comprenait en outre la signature du protocole d'exploitation des données patrimoniales.

Besançon est une Ville d'art et d'histoire depuis 1986. Elle est depuis le 7 juillet 2008 inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre du réseau des sites majeurs de Vauban. Des programmes d'action et des missions ont été définis pour les Villes d'art et d'histoire, ce à quoi contribue le travail de l'inventaire. Les principales missions sont les suivantes :

- présenter le patrimoine dans ses différentes composantes et promouvoir la qualité architecturale et paysagère ;
- mettre en œuvre un programme d'actions ;
- diffuser et communiquer sur l'architecture et le patrimoine ;
- sensibiliser les habitants et initier le jeune public ;
- développer le tourisme culturel.

Depuis une dizaine d'années, de nombreux ouvrages ont notamment été publiés et édités en plusieurs langues.

Les visites guidées sont en augmentation depuis le classement au patrimoine de l'UNESCO. La collaboration avec l'inventaire a permis de former les guides-conférenciers, de dégager de nouveaux thèmes de visite



La grande fontaine publique, Les Pujols - Ariège

et un langage commun. Une signalétique patrimoniale a par ailleurs été réalisée et concerne plus de cent monuments classés. Enfin, une base de données pour le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) est en cours d'élaboration.

DEUXIÈME ATELIER

« L'intégration de la dimension patrimoniale dans les politiques d'aménagement du territoire : des politiques partagées et complémentaires entre collectivités »

I. Une démarche d'aménagement culturel du territoire

Michel OLIVIER

Chef de mission pour les équipements structurants au Conseil Général de Saône et Loire.

Un projet de Pays d'art et d'histoire a été déployé sur un territoire rural, riche d'un patrimoine exceptionnel s'étendant entre Tournus et Cluny,

le long de la vallée de la Saône. La ville de Cluny est une des toutes premières villes de France à signer la convention Ville d'art et d'histoire, mais celle-ci avait été quelque peu oubliée. Pour y remédier, le maire de Cluny a initié une procédure de création d'un Pays d'art et d'histoire sur le territoire de la communauté de communes autour de Cluny, avec l'appui du Préfet du département. La DRAC a instruit le dossier mais a imposé que le périmètre s'étende jusqu'à Tournus. Pour coordonner les différentes villes, le Conseil Général, qui avait une politique patrimoniale volontariste, est intervenu.

Dans le cadre de la procédure de Pays d'art et d'histoire, un cabinet d'études a été recruté grâce à des cofinancements afin de réaliser un diagnostic. Cette étude a abouti à une collection importante de monuments, mais sans aucune stratégie de territoire. Il a donc été nécessaire de s'interroger sur la valeur patrimoniale du Pays.

L'histoire de ce territoire s'appuie sur la création par Cluny au Moyen-âge d'un domaine unifié. Ce territoire a été aménagé avec un réseau d'édifices doyens servant à l'approvisionnement de l'abbaye. Il a fallu, parallèlement à la prise en compte de cet historique, construire un projet acceptable par toutes les communes et faire monter en charge les communautés de communes concernées en leur présentant et leur faisant accepter ce projet de territoire.

Ce Pays est à présent en train de voir le jour. La charte est en cours d'élaboration avec la Région, et plusieurs actions centrées autour du patrimoine et du tourisme émergent. Parallèlement, le dossier de candidature validé par les élus l'a également été par la DRAC, sous réserve de tenir mieux compte de l'architecture du XXe siècle.

Le projet d'aménagement du territoire par le patrimoine constitue un projet plus global et impose un retour à l'histoire réelle, au-delà du folklore, dans l'objectif d'appuyer une politique de valorisation sur des données scientifiques. La DRAC, qui a initialement imposé le territoire, conformément au rôle de l'Etat, intervient en fin de parcours pour demander des compléments ou modifications nécessaires à la finalisation des dossiers.

L'ANVPAH et VSSP et les échanges d'expérience sont très utiles pour progresser au quotidien sur la conduite de ces projets. Ces derniers sont complexes et exigent notamment un retour aux fondamentaux qui nécessite un financement des recherches. Ces démarches imposent donc un travail permanent de conviction à tous niveaux.



Saint-Cirq-Lapopie

II. L'articulation des stratégies : la contractualisation avec les départements et les Pays Voynet

Roland CHABBERT

Région Midi-Pyrénées, Chef de Service Connaissance du Patrimoine à la Direction de la Culture et de l'Audiovisuel.

La Région Midi-Pyrénées et le Département du Lot ont contractualisé le 3 juillet dernier une convention touchant à la connaissance, à la valorisation et à la restauration du patrimoine. Il s'agit de la première convention ayant pu être signée en Région. Cette convention comprend de nombreux dispositifs. Le département du Lot a pris en charge la restauration des Monuments Historiques et compte 3 Villes et Pays d'art et d'histoire (Figeac, Cahors et la Vallée de la Dordogne lotoise).

Il a ainsi été possible de définir une convention cadre dans laquelle les rôles et les missions de chacun sont délimités. Cette convention permet en outre de proposer aux collectivités ou aux particuliers en charge du patrimoine de déroger à certains critères établis par la Région, par exemple en termes de subvention pour la restauration. Elle prévoit de plus l'ensemble de la chaîne patrimoniale, depuis la connaissance du patrimoine et son inventaire, jusqu'à la conservation, la restauration et la valorisation de ce patrimoine.

La convention est d'une durée de 3 ans et permet de progresser avec un programme scientifique d'étude et de connaissance des différents domaines du territoire. A cette convention globale viennent s'ajouter d'autres conventions ponctuelles qui permettent de la compléter, sachant que les sept autres départements de Midi-Pyrénées sont par ailleurs en cours d'élaboration d'une convention cadre.

Auréli BEGOU

chargée de mission au Pays des Portes de Gascogne.

Le projet culturel du Pays Portes de Gascogne a été défini en concertation avec les élus, les acteurs culturels et les partenaires institutionnels. Ce travail a été soutenu financièrement et mené conjointement par la DRAC et la Région Midi-Pyrénées. Le volet patrimonial faisait partie du champ culturel le mieux identifié et le plus assumé par les élus.

La concertation de 2003 a abouti à la signature d'une convention culturelle avec la Région Midi-Pyrénées. Cette convention prévoyait pour le Pays un engagement de 3 ans à hauteur de 76 500 euros pour développer des projets territoriaux. Sur le volet patrimonial, les objectifs initiaux étaient les suivants : structuration d'un Pays d'art et d'histoire ; création d'un réseau muséographique ; poursuite du travail sur le patrimoine immatériel et la culture occitane.

Au terme de la convention, une évaluation interne puis une évaluation générale ont été faites. Le bilan a été positif, mais paradoxalement plus mitigé sur le volet patrimonial, les ambitions décrites dans le projet n'ayant été que partiellement réalisées en raison notamment d'un nombre assez faible d'acteurs du patrimoine qui se sont manifestés et d'un nombre également trop réduit de projets collectifs et d'envergure. Le projet de Pays d'art et d'histoire a quelque peu été suspendu sur le territoire, en raison d'un manque d'articulation avec le projet culturel du Pays. Néanmoins, des projets patrimoniaux structurants et intéressants ont tout de même été construits sur le territoire, en particulier avec la création d'un outil de communication à l'échelle du Pays qui a donné lieu à la constitution d'un réseau des bastides sur le territoire. Ce projet a en outre été l'occasion d'une coopération fructueuse avec la Conservation départementale des musées du Gers qui a encouragé cette mise en œuvre d'une réflexion à l'échelle du territoire. Cette coopération a permis d'accompagner un autre projet de restructuration d'un musée qui avait initialement une dénomination locale et qui va désormais atteindre une envergure régionale. Le travail du Pays a été véritablement pédagogique vis-à-vis de l'association locale et vis-à-vis de l'intercommunalité qui porte à présent le projet. La création d'un comité de pilotage sous l'impulsion du Pays a d'une manière générale facilité les relations entre les institutionnels.



Place Saint-Georges à Toulouse

Malgré des objectifs non-atteints, l'aboutissement de ce projet a permis de définir les orientations de travail à suivre pour les prochaines années. Il en est de même pour le patrimoine immatériel et la culture occitane. Tous les objectifs n'ont pas été atteints, mais des actions ont été mises en place pour favoriser le lien entre la population locale détentrice de cette identité et les nouveaux arrivants. Ces premières démarches serviront de base aux actions déployées durant les prochaines années.

Ces premières années permettent ainsi d'affiner la stratégie du Pays, y compris face à la raréfaction des financements publics, avec en particulier un recentrage des efforts sur le volet patrimonial au travers d'un travail de sensibilisation auprès des autres acteurs culturels les invitant à intégrer des notions patrimoniales. L'objectif est de positionner le patrimoine comme un levier de communication et de lien social, pour permettre aux populations locales de se réapproprier leur patrimoine et aux nouveaux arrivants d'y accéder, les nouvelles populations contribuant en outre au métissage et à l'évolution de l'identité du territoire.

Jean CAMBON

Président du Pays Midi-Quercy.

Le point de départ de rassemblement du Département n'a pas été le patrimoine, mais l'inégalité de développement des différentes villes du territoire. La première démarche mise en œuvre a été une charte du développement durable, à l'intérieur de laquelle un travail a été conduit pendant quelques années sur une charte paysagère. Les questions relatives au patrimoine et aux paysages pour demain constituaient l'un des aspects de cette charte.

■ DEUXIÈME PARTIE

Avant le transfert de compétences de la DRAC vers la Région, un inventaire du patrimoine bâti a été réalisé. La convention avec la Région concernant ce patrimoine est en cours de réalisation. Le patrimoine immatériel a également été pris en compte.

L'action du Pays s'est appuyée sur les communautés de communes, ainsi que sur une grande unité politique reposant sur le fait que le Pays fournissait, à des personnes qui n'avaient pas les moyens individuellement, l'ingénierie face à certaines problématiques qui semblaient délaissées, à l'instar du paysage.

Les différents partenaires ont été interrogés sur leurs attentes, et le Pays a participé aux regroupements proposés au niveau de la Région ou au niveau européen, de façon à intégrer la politique du Pays à celle de ces différents acteurs. Ces démarches ont permis de créer d'excellentes relations, des bases de fonctionnement clairement définies, et des clés de financement déterminées.

En ce qui concerne la charte paysagère, l'objectif est de la décliner au travers des PLU. En intégrant les chartes définies par le Pays Midi-Quercy, les communes accèdent plus facilement à des financements, ce qui les incite à les mettre en œuvre. En termes d'incitation, des appels à projets sont également régulièrement lancés auprès des communes et accompagnés d'aides spécifiques.

III. L'intégration des Villes et Pays d'Art et d'Histoire dans la politique patrimoniale régionale

Paul FROMONTEIL

Vice-président de la Région Poitou-Charentes.

La réflexion sur l'intégration du patrimoine dans les préoccupations des collectivités impose de considérer les évolutions qui ont conduit à caractériser les différents aspects patrimoniaux. Ces évolutions s'inscrivent dans une conception qui englobe une série d'horizons nouveaux : transmission de savoir ; ressources et activités humaines ; mode de vie ... Ce sont des questions essentielles à partir desquelles se déploie l'engagement des Régions et des collectivités vis-à-vis des aspects patrimoniaux.



Atelier de chaudronnerie Pierre Vergne, Durfort - Tarn

La Région Poitou-Charentes comprend une importante richesse patrimoniale qui l'invite à étudier l'ensemble des évolutions humaines et sociétales au travers du prisme du patrimoine. Les questions patrimoniales sont ainsi liées à toutes les autres questions portant sur l'émergence des valeurs, des traditions et des problèmes actuels de la civilisation. Les Villes et Pays d'art et d'histoire permettent en outre de donner un contenu précis à la volonté d'avoir une dimension citoyenne et participative sur les questions du patrimoine.

La Région Poitou-Charentes propose aux Villes et Pays d'art et d'histoire de son territoire de conventionner sur une période de trois ans. Les premières contractualisations permettent de mesurer l'intérêt, pour les territoires labellisés comme pour la Région, de sortir d'une stricte logique de guichet, d'échanger sur les actions à mettre en œuvre et de s'accorder sur les moyens alloués à des priorités partagées. En lien avec d'autres acteurs culturels régionaux, le dialogue instauré à cette occasion permet d'avancer conjointement sur des questions essentielles pour la mise en œuvre et la conduite d'une politique patrimoniale renouvelée.

La première dimension du travail sur le patrimoine correspond aux éléments sur lesquels la Région assure elle-même la maîtrise d'ouvrage. C'est notamment le cas sur l'art roman qui fait l'objet d'une importante ligne budgétaire, avec pour objectif en particulier de favoriser la prise en main de ce patrimoine par la population, ce qu'illustrent les festivals de l'art roman organisés chaque année.

La Région Poitou-Charentes a en outre été la première à terminer l'inventaire du patrimoine industriel. Ce travail a abouti à des résultats scientifiques et a grandement favorisé la connaissance par la Région de sa propre identité au travers d'une compréhension du passé mais également du présent.

La Région a par ailleurs le souci de travailler avec les Pays qui recouvrent l'ensemble de son territoire. Elle délègue ainsi 55 euros par habitant de chaque Pays, sur la base d'un conventionnement qui intègre les notions de culture et de patrimoine, et qui est donc exigeant à l'égard du contenu des politiques menées dans les Pays.

La troisième dimension se traduit par le positionnement dans chaque lycée de Pays d'un animateur culturel rattaché aux services régionaux. Il joue un rôle essentiel en traitant de manière transversale les questions qui peuvent se poser au niveau des Pays ou des lycées. Les questions patrimoniales sont ainsi abordées en relation avec celles portant sur la culture, le sport... Ces diverses conditions favorisent un travail intéressant et déjà riche avec le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire de la région.

Le rôle des Régions est essentiellement de donner du sens. La définition du patrimoine par l'UNESCO en propose un élargissement considérable, faisant appel à des valeurs universelles et des conceptions de l'histoire elle-même, ce qui s'accompagne donc de responsabilités extrêmement importantes. La crise de la culture soulève de nouvelles questions qui se situent au cœur des préoccupations patrimoniales. Le terrain patrimonial est précisément celui sur lequel des solutions à cette crise de la culture pourraient être trouvées. Par ailleurs, le patrimoine étant un bien commun ayant des conséquences sociétales considérables, il est impératif que l'Etat ne s'en désengage pas.

IV. Les synergies des politiques pour une plus grande transversalité

Pascal QUENIOT

Directeur-adjoint du Parc Naturel Régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine.

Un Parc Naturel Régional (PNR) représente un patrimoine rural fragile et menacé. Ce territoire est reconnu au niveau national, voire européen, pour son patrimoine naturel ou bâti. Il constitue en outre un projet de développement fondé sur la préservation des patrimoines au sens large.

Ce projet de territoire PNR, qui est d'une durée de 12 ans, a pour objectif



«La France baisant le front du poilu», 1922 - Lavelanet - Ariège

d'assurer la préservation de son patrimoine par une gestion du développement économique et social du territoire. Ce label, qui est sous la direction d'un syndicat mixte ouvert, est par ailleurs géré au niveau national et fait l'objet d'un décret interministériel.

Les missions des PNR visent essentiellement la sensibilisation des publics sur l'ensemble des patrimoines. Les Régions invitent souvent les PNR à l'expérimentation pour que leurs expériences soient ensuite transmises aux communautés de communes.

Les différentes actions du PNR Loire-Anjou-Touraine ont permis de dégager une politique de valorisation culturelle du patrimoine en l'intégrant prioritairement dans les sentiers naturels et paysages, qui permettent de découvrir des thèmes particuliers propres au territoire. Des spectacles vivants ont également été mis en place, ainsi que des études spécifiques, par exemple sur les lavoirs, et des outils pédagogiques visant à sensibiliser les enfants à leur environnement et leur patrimoine.

Des actions ont par ailleurs été mises en place autour des structures d'insertion, ce qui a notamment permis de recréer un lien social entre les personnes en réinsertion et les habitants du territoire. Ces structures n'ont cependant pas eu le temps ensuite de fournir un bilan complet des actions menées.

Le PNR Loire-Anjou-Touraine a achevé sa charte et a été labellisé le 22 mai 2008. Un nouveau projet de territoire intégré dans la charte est en cours de réflexion. D'une manière générale, l'objectif est de définir une thématique patrimoniale forte, identitaire et attractive, ce qui pourra s'appuyer en particulier sur l'expérience des Villes et Pays d'art et d'histoire. Ce projet se fonde également sur une mutualisation des connaissances, et sur la mise en réseau des acteurs. Il serait enfin utile de créer un outil territorial contractuel spécifique lié à un véritable projet de développement culturel du territoire, au-delà des seules logiques sectorielles de subvention des équipements qui existent essentiellement à ce jour.

TROISIÈME ATELIER

« Le patrimoine, une image à renforcer, un facteur de développement durable et d'échanges »

I. La place du patrimoine dans la communication et le tourisme régional

Jean-Luc MORINIERE

Géographe, Chargé de mission transitoire au Pays d'art et d'histoire des Vallées d'Aure et du Louron.

Le patrimoine peut être un levier pour le développement local. Un Pays d'art et d'histoire, dans ses objectifs et sa mise en œuvre, se situe pleinement dans une démarche de développement global. Cette démarche novatrice se fonde sur le partage de l'histoire et du patrimoine. Les conséquences sur les habitants et les acteurs d'un territoire ne sont pas seulement économiques, mais également sociales et culturelles.

La démarche du Pays d'art et d'histoire renoue parfaitement avec les véritables projets de développement globaux, cohérents, participatifs et transversaux. Cette démarche est en outre liée aux projets culturels des territoires de la Région.

Alors que les projets sont souvent imposés et bureaucratisés, conditionnés voire motivés par un financement disponible, et portant généralement sur des équipements sans intégration préalable des acteurs locaux, la démarche du Pays d'art et d'histoire est toute autre. L'idée fondatrice doit provenir du territoire lui-même et de ses acteurs.

Dans le cas des Vallées d'Aure et du Louron, le projet est né à la croisée des échanges entre les conseillers généraux des cantons concernés et l'association Mémoire des Vallées. Dans le cadre de cette démarche, le financement, certes attendu, ne constitue pas le cœur du projet. L'objectif recherché concerne plutôt une optimisation de l'existant, une meilleure mise en valeur du territoire et de ses ressources patrimoniales, et un meilleur usage de ses ressources humaines. Le projet de Pays d'art et d'histoire ne procède donc pas non plus d'un dossier administratif



Le Viaduc de Millau

standard, mais doit notamment tenir compte des attentes des habitants.

Le Pays d'art et d'histoire possède ainsi deux préalables : il s'engage avec et pour les habitants ; il se déploie à partir d'un véritable projet culturel de territoire. Le projet culturel des Vallées d'Aure et du Louron avait notamment pour objectif la réappropriation de l'histoire et du patrimoine local pour aller dans le sens d'une société de montagne recomposée.

Le projet a eu pour effet la réappropriation du fond culturel et du patrimoine des vallées par les habitants qui considéraient avant que ce fond était destiné aux touristes. Le projet a également renforcé le sentiment d'appartenance à un Pays. En outre, le Pays d'art et d'histoire va contribuer à la qualité paysagère et architecturale des vallées. Les conséquences économiques s'entendent par ailleurs en termes d'économies d'échelle, de moyens et de coûts.

La valorisation des ressources culturelles et patrimoniales s'accompagne par ailleurs de la recherche d'un tourisme plus équilibré, avec un développement du service culturel, au travers d'une meilleure intégration des villages. Les effets du Pays d'art et d'histoire sont enfin sources de nouveaux projets, tant pour les promoteurs que pour les produits de terroir et l'artisanat.

Le Pays d'art et d'histoire a ainsi renforcé l'intercommunalité et le partenariat entre les acteurs du Pays. Il contribue aussi à mettre en valeur les pôles culturels du Pays. Il peut également accompagner tout projet d'intérêt culturel de village, et sera sans frontière entre les vallées et cantons.

Georgette BREARD

Présidente du Comité Régional du Tourisme de Bretagne, Vice-présidente de la Région Bretagne, Chargée du tourisme et du patrimoine.

Le premier Schéma Régional de Développement du Tourisme a été initié en Bretagne en 2005. Une enquête a été conduite en parallèle auprès des touristes entre les mois de février et de décembre 2005.

Au regard des résultats de ces démarches, il apparaît que le tourisme est très dépendant du patrimoine et de la culture. En effet, 20 % des touristes visitent des bâtiments et des musées, et 75 % pratiquent la balade à pied et à vélo. Le vivier patrimonial que recouvre la Bretagne attire le tourisme. Parallèlement, le tourisme alimente les lieux culturels et patrimoniaux en visiteurs. Ces deux volets sont donc intrinsèquement liés, sachant que le patrimoine peut parfois être dégradé par le tourisme.

Ce constat a suscité la mise en place de deux politiques régionales interdépendantes votées à l'unanimité en 2007 par l'ensemble des Conseillers Régionaux. Cette unanimité montre que le patrimoine et le tourisme font consensus dès lors qu'il est démontré qu'ils constituent des leviers du développement, en particulier du développement durable.

La nouvelle politique du patrimoine a ainsi pris en compte la juste valeur d'usage du patrimoine, et pas uniquement sa valeur d'existence. L'ambition était alors de fonder la stratégie régionale dans le juste rapport entre patrimoine et développement durable. Cette ambition vise donc à inscrire le patrimoine dans une dimension de développement en prenant en compte ses usages sociaux, économiques et environnementaux.

Des partenariats ont été mis en place, en s'appuyant en outre sur la charte du patrimoine et du développement durable, et sur deux dispositifs : les projets de territoire ; les thématiques régionales, dont la recherche et l'innovation.

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme a été parallèlement élaboré dans le cadre d'une démarche participative et implicative, avec pour objectif de développer une Bretagne attractive, compétitive, solidaire, efficace et accessible, autour de trois axes stratégiques : le rééquilibrage territorial et



Détail de la tête du soldat, monument aux morts, Pamiers - Ariège

saisonnier ; la modernisation de l'offre et des services autour de la qualité ; l'instauration d'une nouvelle gouvernance. Le développement durable reste le fondement de toute action conduite pour le développement touristique.

Ce projet a notamment donné lieu à la création d'une Direction Tourisme et Patrimoines et à la réorganisation du service de l'inventaire, ainsi qu'à une contractualisation avec les réseaux régionaux autour de la mise en place du plan d'action du Schéma Régional et avec pour objectif de mettre en tourisme le patrimoine breton.

II. L'audit identitaire, un outil de communication pour le territoire

Patrick LEVY

Directeur Général du Comité Régional du Tourisme de Midi-Pyrénées.

Pour définir et augmenter l'attractivité d'un territoire, il convient de s'interroger sur ses spécificités et les caractéristiques identitaires de son patrimoine, entendu au sens large. Le plan marketing du territoire de Midi-Pyrénées vise ainsi à doter la destination d'une marque et d'un positionnement autour de plusieurs axes stratégiques : rendre prioritaire la conquête de nouvelle clientèle en privilégiant les touristes étrangers, le hors saison, le court séjour, la qualité des offres ; fidéliser la clientèle ; faire des habitants les ambassadeurs de leur territoire.

Une enquête a été réalisée sur cette base auprès des habitants, des touristes et des professionnels, mais aussi auprès du réseau Maison de la

France. Cette enquête a donné lieu à un audit identitaire présentant les caractéristiques de la Région Midi-Pyrénées. Ces résultats ont permis de définir la stratégie marketing et la nouvelle image touristique du territoire.

Midi-Pyrénées apparaît ainsi comme une terre d'humanité, de plaisir, de contraste, de nature, de rencontre et de fusion. En termes de communication touristique, le positionnement choisi a été celui de la civilisation de l'épanouissement, en détournant les valeurs républicaines : Liberté, Intensité, Midi-Pyrénées.

III. Les échanges techniques, économiques et culturels internationaux

Jean-Marie COMPTE

Maire-adjoint à la mairie de Poitiers, Chargé du Patrimoine.

Les Villes et Pays d'art et d'histoire et les Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés visent à renforcer les partenariats avec certains pays d'Europe, notamment les Pays des Balkans, mais également d'Asie (Inde) et d'Afrique (Mali) pour intégrer des programmes transnationaux et travailler sur la problématique du patrimoine comme outil de développement. Ainsi, sont menés des travaux, s'appuyant sur les expériences des villes du réseau, qui portent sur toute la chaîne du patrimoine depuis la connaissance (avec un travail d'inventaire opérationnel), la législation et la réglementation (plans d'urbanisme), la restauration, jusqu'à la médiation et le tourisme culturel.

Sur Poitiers, la politique du patrimoine a été replacée dans une perspective d'attractivité, en liant la gestion de la politique du patrimoine à celle des relations internationales et de la coopération décentralisée, en développant également fortement l'axe touristique.

Les politiques du patrimoine sont certes ancrées dans un territoire mais peuvent donc avoir des débouchés au-delà de ce périmètre en permettant des rapprochements et des échanges. La ville de Poitiers s'est inscrite dans cette démarche, faisant du patrimoine un des axes forts d'une



Le diablotin de la Tour du Pont Valentré, Cahors - Lot

nouvelle politique du tourisme susceptible de créer des formes nouvelles d'attractivité, tant pour les habitants que pour les touristes.

La ville de Poitiers a en ce sens fait acte de candidature et a été retenue dans le programme européen HERO. Ce programme s'est traduit pour l'Union Européenne par la création d'un consortium de dix villes dont les réflexions portent sur les possibilités de lier les politiques de patrimoine et les politiques touristiques, dans la perspective de s'inscrire dans le développement durable. Le programme du consortium s'étendra jusqu'en 2011 et permettra ensuite de rendre éligible certaines actions à des financements par la Communauté de l'Union Européenne.

QUATRIÈME ATELIER

« L'observatoire : un outil pour le développement par le patrimoine »

I. Un regard sur les politiques territoriales du patrimoine et l'apport de l'évaluation

Jean-Pierre SAEZ

Directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles, Grenoble.

Les journées européennes du patrimoine en 2008 se sont achevées sur un nouveau succès avec 12 millions de visiteurs. Ceci témoigne d'un engouement de la population dans son ensemble. Au regard de la crise

que traversent les politiques culturelles et les politiques publiques, il convient de s'interroger sur le moyen de tenir compte de cet engouement dans le cadre de l'action publique.

Par ailleurs, en quelques dizaines d'années, le patrimoine s'est considérablement pluralisé. L'extension de cette notion soulève des questions très concrètes en matière d'observation et d'évaluation. Le patrimoine n'a pas seulement besoin d'être reconnu, protégé ou valorisé. Les politiques patrimoniales cherchent en effet à s'intégrer dans des politiques culturelles plus globales, ainsi que dans des projets de développement durable des territoires.

Ces interactions imposent la mise en place de nouveaux outils d'analyse et montrent que le patrimoine peut constituer un formidable levier de cohésion et d'ouverture des territoires. Les retombées des investissements consentis dans ce domaine ne peuvent pas toujours être évaluées et certifiées scientifiquement. Il est notamment difficile de mesurer les impacts en termes de lien social, ce qui renvoie à des problématiques d'évaluation plus que d'observation.

Le rôle des politiques du patrimoine a évolué, de même que celui de l'Etat ou des collectivités. De nouveaux acteurs sont également apparus, par exemple avec les intercommunalités, qui ont pour certains saisi le patrimoine comme un enjeu de leurs compétences.

Les questions d'observation et d'évaluation soulèvent en premier lieu celles des besoins de finances, des impacts du patrimoine sur l'économie et l'emploi, et des compétences requises pour mettre en valeur le patrimoine. Les politiques dont le patrimoine est le support sont de plus en plus complexes et appellent de nouveaux outils de connaissance, de repérage de l'information existante, d'évaluation et de gouvernance.

Cette complexité rend nécessaire la mise en œuvre de démarches d'observation et d'évaluation. L'observation implique le développement d'outils d'analyse de l'existant : inventaire ; meilleure connaissance des emplois, des flux de financements, des publics, etc. Cette observation doit ensuite s'inscrire dans une démarche d'évaluation.

L'évaluation vise à comprendre les évolutions dans lesquelles le patrimoine est engagé. Il est pour cela nécessaire de mesurer les écarts par rapport aux objectifs fixés. L'évaluation constitue également, par le concept de



Lourdes

mise en valeur qu'elle recouvre, un outil pour mobiliser les acteurs impliqués dans les politiques patrimoniales et donner du sens à celles-ci. Ces travaux participent donc véritablement à la reconnaissance des actions mises en place et constituent une base de discussion avec les décideurs publics qui ne perçoivent pas toujours l'utilité de consentir des efforts financiers envers la culture et le patrimoine.

De même, l'évaluation peut favoriser l'interconnaissance et la mise en réseau des acteurs, l'important étant en outre de travailler ensemble sur les données observées qui peuvent toujours faire l'objet d'interprétations différentes.

Il est également important de réfléchir aux échelles d'observation à mettre en œuvre, et de définir des programmes d'observation et d'évaluation qui soient utiles et soutenables. Enfin, dans le domaine de l'observation, il peut être intéressant de reposer la question de l'inter-régionalité afin de déterminer d'éventuels programmes ou outils susceptibles d'être partagés par plusieurs collectivités.

II. Les techniques et les outils d'observation du patrimoine

Hervé PASSAMAR

Directeur de l'Agence Régionale du Patrimoine de Provence-Alpes-Côte-D'azur.

L'Agence Régionale du Patrimoine de Provence-Alpes-Côte-D'azur a été créée en 2001 en appui du plan Patrimoine Antique. Les missions de

■ DEUXIÈME PARTIE

l'agence sont les suivantes : étude et observation ; animation territoriale et appui aux acteurs ; intervention sur les logiques de professionnalisation, d'emploi et d'insertion.

L'Observatoire, initialement baptisé Enquêtes et Etudes, visait à apporter des éléments en réponse aux critiques sur le coût trop élevé du patrimoine et en particulier sur la dotation de 100 millions d'euros versée pour le plan Patrimoine Antique. Or le patrimoine constitue une ressource et un outil de développement économique et social, plutôt qu'une charge pour les institutions qui le financent.

L'Agence s'est adjoint les services de l'économiste Olivier Greffe pour mettre en place un système d'observation autour de la valorisation économique et sociale du patrimoine. Ce travail a été initié en 2004 et a porté sur l'ensemble du champ du patrimoine. Ce système d'observation a en outre été conçu dans une perspective pérenne, dans l'objectif d'offrir certes un état des lieux, mais également une vision sur les changements et évolutions, au travers d'une coproduction des données par les différents acteurs concernés : chercheurs ; géographes ; historiens ; économistes ; juristes ... Les entreprises intervenant sur le secteur des Monuments Historiques ou dans le champ du tourisme patrimonial faisaient également partie des acteurs concernés.

Jean-Loup ABBE

Professeur d'histoire, Directeur-adjoint de l'Unité Mixte de Recherche - France Méridionale et Espagne (l'UMR FRAMESPA), Université Toulouse le Mirail.

Cécile JUDE DE LA RIVIERE

Maître de conférence, responsable de l'axe patrimoine de la Maison des sciences de l'homme et de la société de Toulouse, Université Toulouse le Mirail.

La Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSHS-T), créée en 1999, est une structure de recherche fédérative et interdisciplinaire, réunissant les chercheurs et enseignants-chercheurs du



Toulouse

CNRS, de l'Université de Toulouse I - Sciences sociales (économie, sciences sociales) et de l'Université de Toulouse II - Le Mirail (lettres, langues, sciences humaines). La MSHS-T fédère aujourd'hui plus de 20 unités de recherche, et plus de 500 chercheurs. Les chercheurs et enseignants-chercheurs sont rattachés à des structures de recherche collectives (laboratoires CNRS ou unités mixtes de recherche CNRS-Université, équipes d'accueil), au sein desquelles s'organise la recherche, en général selon un découpage disciplinaire classique.

L'objectif de la MSHS-T est de favoriser le dialogue entre ces différentes unités de recherches, entre chercheurs et entre disciplines, afin de permettre des travaux et initiatives en commun.

La MSHS-T est constituée de 4 grands axes thématiques, en fonction des travaux et des thèmes forts de la recherche à Toulouse, en sciences humaines et sociales. Chacun de ces axes permet de fédérer, structurer et dynamiser la recherche, dans une perspective résolument interdisciplinaire.

Les quatre axes thématiques de la MSHS-T :

- Patrimoine ;
- Territoires, villes, modes de vie, environnement ;
- Travail, marché, risques ;
- Modélisation, simulation, spatialisations.

Ces quatre axes fondent le contrat de recherche quadriennal 2007-2010, et seront sans doute amenés à être redéfinis dans les années à venir.

La MSHS-T appartient à un réseau national, constitué de 22 Maisons des Sciences de l'Homme, réparties de façon équilibrée sur l'ensemble du

territoire national. Ce réseau, qui s'est constitué entre les années 1990 et 2000, concerne, à travers les laboratoires impliqués, environ un tiers des effectifs d'enseignants-chercheurs en sciences humaines et de la société (SHS) des universités et la moitié des effectifs du département SHS du CNRS. L'existence d'un tel réseau permet donc de mettre en perspective les recherches toulousaines avec les recherches à l'échelle nationale, et de garantir une bonne visibilité de nos recherches auprès des autres institutions françaises et internationales.

L'Axe Patrimoine rassemble et associe des chercheurs toulousains appartenant à différentes disciplines : historiens, historiens de l'art, géographes, archéologues, préhistoriens, anthropologues, juristes, économistes, linguistes, littéraires.

La plupart d'entre eux sont rattachés aux unités de recherche suivantes :

- Unités Mixtes de Recherche de l'Enseignement Supérieur liées au CNRS - UMR :
 - Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST)
 - France Méridionale et Espagne (FRAMESPA)
 - Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP)
 - Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (CLLE)
 - Géographie de l'Environnement (GEODE)
 - Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES)
- Équipes d'Accueil - EA :
 - Patrimoine, Littérature, Histoire (PLH)
 - Centre de Recherche en Éducation, Formation et Insertion de Toulouse (CREFI-T)
 - Unité de recherche interdisciplinaire (OCTOGONE)
 - Lettres, Langues et Arts (LLA)
- Jeune Équipe - JE :
 - Équipe Littéraire de Recherche sur la première modernité (ELIRE)

Les chercheurs, malgré la variété de leurs disciplines et de leurs méthodes,



Grotte de Niaux

envisagent tous d'une façon plus ou moins large la notion de « patrimoine » : patrimoine architectural, artistique, monumental, industriel, mais aussi immatériel, alimentaire, linguistique, mémoriel, religieux, etc. L'espace méditerranéen comme espace de rencontre et/ou d'affrontement constitue le cadre de ces recherches, attentives aux influences réciproques inscrites dans les patrimoines régionaux. Le patrimoine est ainsi considéré dans la perspective des apports multiples, contrastés et parfois conflictuels qui l'ont forgé. Il s'agit de considérer le rôle structurant des patrimoines immatériels dans la longue durée et dans un vaste espace géographique, d'examiner la notion de patrimoine dans ses représentations multiples dans les différentes sciences de l'homme et de la société.

Le programme de cet axe privilégie les collaborations en réseau et s'organise en quatre sous-ensembles.

1. Réseaux intellectuels et sociabilités culturelles

Les recherches et rencontres autour de ce thème ont pour point commun l'intérêt porté à des savants et à des « intellectuels » : humanistes du XVI^e siècle au XVIII^e siècle ou spécialistes plus récents de l'étude de l'Antiquité (littéraires, juristes, historiens, historiens de l'art, archéologues, « amateurs cultivés »), eux-mêmes intéressés par le Patrimoine. L'objectif est d'examiner le rôle décisif joué par les réseaux qu'ils ont tissé.

On distingue quatre orientations se recoupant :

- Les intellectuels toulousains de l'époque moderne ;
- Les correspondances entre spécialistes européens de l'Antiquité au début du XX^e siècle ;
- L'univers intellectuel et culturel des préhistoriens au début du XX^e siècle ;
- Le réseau des auteurs du Dictionnaire des Antiquités.

2. Noms de lieux, noms de personnes, noms de famille : la nomination en héritage

Deux types de recherches concernant la nomination ont émergé au sein des équipes de la MSHS-T. Les recherches concernant la toponymie traversent des strates temporelles et culturelles diverses, qui obligent à des repérages chronologiques complexes et doivent utiliser toutes les ressources de la linguistique appliquée à des langues variées, du gaulois et de l'aquitain à l'occitan et au français d'aujourd'hui. Ces enquêtes, dont le but final est la production d'atlas raisonnés, concernent l'archéologie, l'histoire, l'analyse linguistique et littéraire, ou ethnologique.

Avec les noms propres, noms individuels et noms de famille, les techniques utilisées ne sont pas très différentes. Cette orientation peut permettre de mieux saisir les étapes de la « romanisation » ou de la « francisation » des modes de vie des populations ou catégories concernées. Les rencontres prévues dans le cadre de ce sous-axe permettront de confronter les méthodes utilisées et les résultats obtenus dans les deux domaines de la nomination, toponymique et onomastique.

- Nomination des lieux et des personnes (de l'Antiquité à l'Époque moderne) ;
- Nomination professionnelle ;
- Les évolutions de l'état-civil.

3. Milieux naturels et apports culturels : paysages, tourisme et valorisation du Patrimoine

L'objectif est d'engager une réflexion d'ensemble, à la fois théorique et pratique, sur le Patrimoine pris dans son sens large englobant nature et culture. Dans ce projet, s'impliquent des universitaires et des chercheurs CNRS, mais aussi des praticiens et animateurs de terrain (responsables de l'archéologie régionale, journalistes spécialisés dans le Patrimoine, personnes engagées dans des opérations touristiques).

- Signification et enjeux du Patrimoine ;
- notion de Patrimoine ;
- politiques régionales du Patrimoine ;
- expériences comparées.
- Tourisme et Patrimoine :
 - paysage et tourisme.
 - Archives iconographiques du Patrimoine.



Sanguine et grisaille sur verre, église paroissiale Saint-Michel, Unzent -Ariège

4. Utilisation, traitement et valorisation des sources en archéologie

Ce programme pluridisciplinaire fait une large place aux apports respectifs des documents de terrain et des textes. La prise en considération de documents d'histoire d'un art très ancien comme plus récent, celui des gravures et peintures rupestres, permet de préciser, par le dialogue entre spécialistes, les interrogations sur la diversité de ces langages, les modalités de leur transmission, de leur évolution et de leurs rencontres.

- L'archéologie : discipline carrefour à la croisée des sources ;
- Archivage et numérisation des documents archéologiques.

L'axe Patrimoine participe au financement de différents types de projets scientifiques : colloques internationaux et conférences, séminaires, ateliers, réseaux scientifiques. A titre d'exemple, l'Axe a participé au financement du colloque « Terre crue », organisé par Nelly Pousthomis (Traces) en mai 2008 ou à l'organisation du Réseau d'études médiévales, coordonné par Sophie Cassagnes-Brouquet (Framespa), qui entreprend actuellement des recherches sur le livre à l'époque médiévale dans la région de Toulouse.

L'axe Patrimoine cherche également à soutenir la mise en ligne de ressources variées relatives au patrimoine (bases de données, éditions de texte et d'archives, bibliothèque d'images).

Depuis sa création, la revue Midi-Pyrénées Patrimoine, dirigée par Bernard Seiden, a tissé d'étroites collaborations avec les membres de l'Axe Patrimoine, dont beaucoup figurent dans le comité de rédaction de la revue.

La MSHS-T, et plus particulièrement l'Axe Patrimoine, constituent donc un lieu de rencontre et d'échanges, véritable laboratoire d'observation du patrimoine et de son étude. En rassemblant des compétences diverses, et en permettant la mise en commun des connaissances, mais également des outils et des techniques d'observation, l'Axe Patrimoine favorise les recherches et les contacts au sein de l'Université et avec les partenaires extérieurs. Il permet de réintégrer l'étude du patrimoine dans un ensemble géographique vaste (mise en perspective des échelles locale, régionale, nationale, internationale), dans un ensemble de méthodes et de compétences disciplinaires variées, ainsi que dans une perspective chronologique sur le temps long.

Enfin, l'Axe participe à la sensibilisation d'un public vaste, non seulement à travers la formation des étudiants, qui participeront à leur tour à l'étude et la mise en valeur du patrimoine, mais également par le biais d'initiatives variées, destinées à sensibiliser et informer un public large.

La MSHS-T se donne également comme objectif de renforcer et d'amplifier les contacts et les collaborations entre la recherche publique en sciences humaines et sociales et les partenaires locaux et régionaux, publics et privés, dans le but de faire connaître à un public plus large les résultats et avancées des recherches toulousaines.

Désireuse de favoriser les échanges, et d'associer davantage les institutions culturelles et scientifiques à différentes échelles, la MSHS-T est sur le point de mettre en ligne un « Annuaire des compétences », qui permettra de trouver rapidement des informations sur des chercheurs toulousains, leurs spécialités, leurs compétences et leurs domaines de recherche.

L'Axe Patrimoine est ainsi un partenaire idéal pour les collectivités territoriales dans le domaine de l'observation, de la mise en valeur, de la connaissance et de l'étude du patrimoine régional. Les chercheurs de l'Axe et de la MSHS sont ainsi désireux de faire connaître leurs recherches, et de faire profiter les institutions de leurs compétences et expertise, en suivant les objectifs de fiabilité, de compétence et d'indépendance qui caractérisent leurs pratiques de recherche.



Détail du plafond peint du Château de Fiche, Verniolle - Ariège

La diffusion de connaissance, l'expérience de l'inventaire du patrimoine industriel de Poitou-Charentes

Fabrice BONNIFAIT

Responsable du service inventaire de la Région Poitou-Charentes.

L'inventaire général, nouvelle compétence de la Région :

Inscrit dans la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'Inventaire général du patrimoine culturel « recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique » (art. 95, I). Fondée en 1964 par André Malraux, cette entreprise documentaire embrasse le vaste champ d'investigation du patrimoine immobilier et mobilier de la France, sur une période allant du Ve siècle après J.-C. jusqu'à 30 ans avant la date de l'enquête. Cette mission, qui n'entraîne aucune contrainte juridique, fiscale ou réglementaire, est menée par les Régions et la collectivité territoriale de Corse depuis le 1er janvier 2005, souvent en partenariat avec d'autres collectivités, sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication).

Créé en 1968 au sein des services déconcentrés du Ministère de la Culture, le service de l'Inventaire général du patrimoine culturel de Poitou-Charentes est aujourd'hui pleinement intégré à l'administration de la Région au sein de laquelle il constitue, depuis le 1er février 2007, l'un des pôles de la Direction « Vivre Ensemble ». Producteur de contenus et générateur de savoirs, ce service de recherche appliquée assure une collecte méthodique d'informations patrimoniales sur le territoire régional, en mettant en relation les sources archivistiques et la bibliographie

■ DEUXIÈME PARTIE

disponible avec la recherche de terrain, l'observation, l'analyse et la description « in situ » des œuvres constitutives du patrimoine culturel tel qu'il se présente aujourd'hui, dans son environnement. Les résultats des opérations sont ensuite mis en forme selon des normes qui les rendent comparables, consultables et utilisables par tous. Toutes ces études ont contribué à porter la masse documentaire totale produite sur le patrimoine culturel de Poitou-Charentes à 61 800 dossiers documentaires, illustrés de plus de 265 000 photographies et 3 900 plans, dessins, cartes et graphiques.

L'inventaire du patrimoine industriel, en Poitou-Charentes :

Au moment où la collectivité territoriale régionale se voit transférer la compétence d'inventaire général du patrimoine culturel, Poitou-Charentes est la première région de France où l'inventaire du patrimoine industriel est achevé, au terme de vingt années d'enquête conduite sous l'égide de l'Etat.

« Mille usines » ont été identifiées et étudiées sur l'ensemble du territoire régional, ce qui n'est pas négligeable pour un Poitou-Charentes généralement perçu comme une région agricole. Cette vocation première est toutefois confirmée par une première singularité : plus de la moitié du corpus étudié dépend de la filière agroalimentaire (moulins et minoteries, laiteries, distilleries d'eau-de-vie de cognac ou d'alcool de betterave, biscuiteries, chocolateries, usines de pâtes alimentaires, conserveries...). De cette caractéristique de l'industrie picto-charentaise pour la transformation des produits agricoles découle une seconde singularité : afin de limiter les transports de matières premières, les usines se sont installées en grande majorité à la campagne, à proximité des secteurs de production agricole (moins d'un tiers du corpus est installé dans une zone agglomérée de plus de 2 000 habitants).

De fait, cet inventaire identifie de nouveaux patrimoines, rend manifeste le rôle joué par l'eau dans l'industrialisation, renseigne sur les techniques, s'avère porteur de sens et de mémoire...

Certaines activités ont fait la réputation de la région Poitou-Charentes en matière d'industrie. L'industrie laitière s'est développée principalement grâce à l'avènement des groupements coopératifs, créés par les



Boîte d'échantillons de laines du filatier Charles Six de Tourcoing, Soueix-Rogalle - Ariège

cultivateurs de l'Aunis après la crise du phylloxéra. Ce mouvement a conduit à l'élaboration, à partir de 1905, d'un modèle architectural de laiterie coopérative qui sera suivi jusque dans les années 1930 et qui s'imposera même au-delà de la région. Quelques laiteries se sont placées sur les marchés internationaux, voire les marchés de luxe, comme la laiterie d'Echiré (Deux-Sèvres), dont le beurre est exporté au Japon et aux Etats-Unis. Le beurre de Charentes-Poitou est d'ailleurs le premier beurre français à avoir bénéficié, en 1979, de l'Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.). Le cognac (production éponyme de la ville de Charente) est aussi reconnu comme un produit phare de la région sur les marchés français et mondiaux, où il est exporté massivement. Parallèlement, se sont développées en Poitou-Charentes des activités moins connues (la construction automobile, la chamoiserie...) ou insolites (la distillerie d'alcool de betterave, la préparation de crin...), tandis que des entreprises de grande notoriété y ont vu le jour : l'usine Panzani, créée en 1946 à Parthenay (Deux-Sèvres), Heuliez et Alstom, respectivement implantées à Cerizay (Deux-Sèvres) et Aytré (Charente-Maritime).

Quatre manufactures d'Etat (l'Arsenal de Rochefort en Charente-Maritime, la Fonderie de Ruelle-sur-Touvre en Charente, la Manufacture d'Armes de Châtelleraut dans la Vienne et la Poudrerie d'Angoulême en Charente) ont constitué, sur des périodes de deux ou trois siècles, selon les cas, des lieux d'expérimentation en matière de gestion, de techniques et d'architecture.

Enfin, des inventions industrielles ont vu le jour en Poitou-Charentes. En 1683, l'intendant Pierre Arnoul met au point à Rochefort la technique du bateau-porte, permettant d'assécher les formes de radoub (cales sèches pour la construction et la réparation des navires). Dans les années 1860, Pierre-Emile Martin invente, dans l'aciérie de Sireuil (Charente), un

■ DEUXIÈME PARTIE

nouveau procédé de fabrication de l'acier auquel on a donné son nom. Eugène Vazon dépose, en 1870, un brevet pour la construction à Airvault (Deux-Sèvres) d'un nouveau type de four à chaux vertical plus économe en combustible. La première bombe aérosol européenne est fabriquée en 1953 dans l'usine de la Société poitevine de conditionnement, à Saint-Benoît (Vienne)...

La diffusion et la valorisation des résultats de l'enquête, sous l'égide de la Région :

Dans le but de diffuser au plus grand nombre cette connaissance acquise sur le patrimoine industriel, la Région Poitou-Charentes multiplie les initiatives depuis 2007.

Les résultats de cette enquête ont été portés à la connaissance de tous au travers d'un dossier en ligne sur « Le patrimoine industriel de Poitou-Charentes », qui illustre le phénomène de l'industrialisation régionale du XVIIe au XXe siècle et offre plus de 5 000 pages écran sur trois niveaux d'accès : la recherche et la consultation des dossiers documentaires des « mille usines » identifiées et étudiées sur le territoire régional, des synthèses thématiques sur ce patrimoine (architecture, branches d'activités) et des ressources iconographiques inédites (albums photographiques d'ouvriers au travail, schémas, cartes). Ce site internet est, par ailleurs, optimisé pour les personnes en situation de handicap.

Un colloque scientifique sur le thème « Patrimoine et industrie, connaître pour valoriser » s'est tenu du 12 au 14 septembre 2007, à Poitiers et Châtelleraut (Vienne), en présence de 200 participants venus de France et de l'étranger. Il a permis d'établir un état des lieux de la connaissance et d'aborder, par une réflexion pluridisciplinaire, interrégionale, nationale et internationale, des problématiques liées au processus d'industrialisation et aux enjeux de ce patrimoine.

Réalisée en partenariat avec l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (E.E.S.I.) d'Angoulême (Charente), une exposition de photographies sur les « Paysages industriels de Poitou-Charentes » a présenté, du 13 septembre au 5 octobre 2007 à Poitiers (Vienne), un choix esthétique effectué parmi les 8 000 photographies du patrimoine industriel prises par les photographes professionnels du service régional de l'inventaire. Depuis lors, cette exposition est régulièrement présentée dans les lycées de la région.



Ustou - Ariège

A l'invitation de la Région, l'ouverture de 55 lieux du patrimoine industriel lors des Journées Européennes du Patrimoine, les 15 et 16 septembre 2007, a permis à plus de 4 000 personnes de découvrir l'architecture, la technique et l'histoire des activités industrielles locales, dans tout le Poitou-Charentes.

Publié en septembre 2008 chez Geste Editions, sous la direction de Serge Bouffange et Pascale Moisdon-Pouvreau, l'ouvrage Regards sur le patrimoine industriel de Poitou-Charentes et d'ailleurs rend compte des contributions du colloque scientifique auquel ont participé des spécialistes de diverses disciplines. Partant de l'évolution de la notion de patrimoine, ses auteurs s'attachent à considérer les liens existant entre le territoire, ses activités industrielles et les réseaux de production et de communication, à cerner les mutations techniques et sociologiques qui accompagnent le passage de l'artisanat à l'industrie et à s'interroger sur la prise en compte de ce patrimoine matériel et immatériel.

Inventaire du patrimoine industriel et démarches d'observation :

Avec le transfert de compétence à la Région, la question de la mobilisation des données de l'Inventaire général du patrimoine culturel en faveur de démarches d'observation prend une acuité nouvelle, à l'heure où l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques régionales est aussi déterminée par la capacité à connaître l'existant, à élaborer des états des lieux et des diagnostics, à suivre l'évolution d'actions dans un champ considéré et à évaluer les effets des politiques publiques mises en oeuvre... A cet égard, la restitution de l'expérience de Poitou-Charentes n'a d'autre ambition que de contribuer à la réflexion. Dans le champ particulier de l'inventaire du patrimoine industriel, on pourrait considérer que l'observation

devrait pouvoir porter sur la répartition des ressources patrimoniales industrielles sur le territoire considéré, la façon dont les acteurs de terrain intègrent ce patrimoine dans leurs projets de développement local, l'implication des collectivités territoriales en matière de conservation et de mise en valeur des anciens sites industriels, la façon dont sont réparties et formulées les attentes de la population et des acteurs de terrain à cet égard, à l'échelle de la région... Les finalités opérationnelles de cet inventaire demeurent cependant conditionnées par les critères d'études, qui ont retenu à la fois la nature et la datation des lieux. Les établissements étudiés sont des sites de fabrication où la matière première est transformée à une grande échelle, celle de l'industrie, reposant sur la notion de production massive ne répondant plus à un strict besoin local. Pour déterminer ce besoin, l'Inventaire a choisi l'échelle géographique du canton, dont l'espace restreint ne nécessite aucune infrastructure d'envergure pour s'y déplacer. Un site a pu être détruit depuis l'étude, mais un établissement n'a été analysé que s'il en subsistait des vestiges lisibles à l'époque de l'enquête (existence de bâtiments ou traces architecturales). Ainsi, n'ont pas été étudiés les établissements à caractère artisanal (moulins à blé, moulins à huile, fours à chaux, tuileries...), les établissements dont la création est postérieure à 1950, ainsi que les usines dont il ne reste aucun vestige. Et que dire des capacités d'observation offertes par un état des lieux réalisé de 1986 à 2005 ?

Au-delà des contraintes inhérentes à la nature même de l'enquête, l'expérience de Poitou-Charentes incite à considérer que toute démarche d'observation des actions menées dans le champ du patrimoine culturel devrait pouvoir s'intégrer dans une démarche plus globale d'observation des politiques culturelles mises en œuvre dans les territoires, au croisement des grands axes des politiques publiques de la culture (aménagement et développement culturel du territoire, soutien à la création et à la diffusion, politique des publics...). Dès lors, pour la Région Poitou-Charentes, l'achèvement de l'inventaire du patrimoine industriel apparaît moins comme une fin en soi que comme un point de départ. Celui d'un temps de partage des connaissances acquises, éclairant de nouveaux modes d'action qu'il convient d'inventer, collectivement, en faveur de ce patrimoine culturel. C'est pourquoi la Région recherche aujourd'hui le développement d'un maillage de partenariats, suscitant la coopération entre une diversité d'acteurs (collectivités, chefs d'entreprises, artistes, sociétés savantes...) pour que cet inventaire puisse contribuer à l'intégration active du patrimoine industriel dans les problématiques actuelles des habitants. Afin de



Monument aux morts de la guerre de 1914-1918, Montauban - Tarn et Garonne

permettre de nouvelles exploitations de l'enquête, un dossier pédagogique dématérialisé sur le patrimoine industriel sera mis en ligne à la fin du premier semestre 2009, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Poitiers. Parallèlement, l'expertise du service régional de l'Inventaire a été mobilisée au profit de l'opération nationale d'inventaire du patrimoine industriel initiée par le Ministère de la Culture et de la Communication, ainsi qu'en faveur de projets de valorisation portés par des acteurs de terrain, par exemple sur le Musée du Papier à Angoulême (Charente) ou la laiterie de Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres)... On le mesure, les connaissances acquises sur le patrimoine industriel peuvent constituer l'assise de multiples projets et d'actions très diverses, de l'animation du patrimoine à l'aménagement du cadre de vie, en passant par le développement touristique, l'éducation, des programmes de recherches...

Consécutif à l'inventaire du patrimoine bâti de l'industrie, l'inventaire des mémoires ouvrières est une nouvelle opération d'envergure initiée par la Région Poitou-Charentes. Inaugurant une approche inédite, pour l'Inventaire, du patrimoine immatériel, elle est conçue comme une sorte de chantier permanent et ouvert. D'une part, le service régional de l'Inventaire va mobiliser son expertise scientifique sur le travail des hommes dans des usines étudiées (constitution d'une base de données documentaires inédite, collecte ethnographique, analyse, synthèse...). D'autre part, des actions de médiation seront conçues et réalisées en partenariat avec un centre de culture scientifique et technique, dans une logique de mise en réseau des acteurs de terrain. Une première phase, expérimentale, devrait se consacrer au bassin de Châtelleraut (Vienne), ville la plus industrielle du grand ouest de la France par son taux d'ouvriers dans la population active, ville qui a toujours entretenu la mémoire et la culture de sa tradition ouvrière, mais ville qui subit aujourd'hui d'importantes restructurations en termes d'activités économiques.

■ DEUXIÈME PARTIE

La relation du patrimoine industriel au territoire régional apparaissait comme l'un des éléments les plus neufs de l'enquête achevée en Poitou-Charentes. Finalement, on ne saurait se consacrer à replacer l'homme dans le patrimoine de l'industrie sans se soucier de l'observation que cela induit des situations présentes. C'est sans doute l'une des perspectives les plus intéressantes, pour relier l'Inventaire général du patrimoine culturel et la diffusion de la connaissance à des démarches d'observation.



Bonrepos-Riquet - Haute-Garonne

III. Le maillage partenarial

Nathalie VALLEE

Chargée de mission patrimoine, Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Midi-Pyrénées.

Le CAUE a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Il a pour missions de conseiller (les particuliers et les collectivités territoriales), de former (les élus, les enseignants, les professionnels...), d'informer et de sensibiliser tous les publics à travers diverses rencontres, conférences, expositions, visites, publications, activités pédagogiques... Le CAUE répond aux attentes concrètes des territoires, il est en lien direct avec eux et le patrimoine qui les compose, patrimoine bâti, paysager et naturel. La pratique qu'il a du patrimoine est une pratique de terrain qui est transversale (Architecture, Urbanisme, Environnement) et partenariale (services du CG, chambres consulaires, services déconcentrés de l'Etat, structures territoriales, collectivités, associations etc.). Les CAUE de Midi-Pyrénées sont également structurés en une Union Régionale qui a pour objet la mise en réseau des huit CAUE, notamment :

- Coordonner et valoriser le réseau territorial ;
- Pouvoir représenter et promouvoir les CAUE auprès des instances régionales ;
- Faciliter les contacts avec des organismes extérieurs.

■ DEUXIÈME PARTIE

Les politiques territoriales, le tourisme, l'environnement (paysage, ...), et le patrimoine sont quelques missions développées au niveau régional.

Le patrimoine, élément constituant de nos paysages ruraux et urbains, est un enjeu majeur pour l'identité et le développement des territoires.

Les CAUE sont de plus en plus sollicités en amont des projets de territoires, notamment sur :

- La définition de projet de territoire ;
- Diagnostics de territoire ;
- Chartes architecturales et paysagères, charte de Pays ou PNR... ;
- Agenda 21.

Le patrimoine se retrouve également au cœur de nombreux projets d'aménagement, pour lesquels les CAUE sont sollicités :

- L'élaboration/révision des documents d'urbanisme :
 - CC (Cartes Communales), PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale);
 - ZPPAUP.
- La qualité des espaces publics et du cadre de vie :
 - Opérations « cœur de village », « bourg centre », « bastides »... ;
 - Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat OPAH (opérations façades,...).
- Promotion et valorisation du patrimoine :
 - Valorisation touristique : Hébergement Touristique de Caractère (HTC) ;
 - Valorisation culturelle : label VPAH

Les attentes de ces territoires sont nombreuses et variées mais elles nécessitent toutes au préalable de mettre en œuvre : une phase de réflexion et une phase de porter à connaissance. Ces deux phases, garantes de la qualité des interventions, seront d'autant plus riches que le partenariat sera multiple.

Les CAUE de Midi-Pyrénées sont des structures ressources et techniques qui peuvent alimenter l'Observatoire Régional du Patrimoine à divers niveaux :



Cycle de la vie de saint Etienne, les sept diacres, cathédrale Saint-Etienne, Cahors - Lot

1. Pôles ressources (documentaires et iconographiques) sur le patrimoine et mise à disposition de celles-ci pour les territoires et la politique régionale (grandes thématiques, portail numérique...) :

- Fonds documentaire et iconographique (diapo, dessins, croquis) ;
- Etudes variées et publications.

2. Expertise technique sur les projets de territoire (définition de projet et question d'aménagement) et la mise en place de programmes régionaux (formation et sensibilisation notamment).

3. Alimentation des données socio-économique de l'Observatoire

Exemple : aide à l'observation du marché de la réhabilitation (définition de la demande à travers le conseil aux particuliers, données diverses sur les matériaux, les savoir-faire, les systèmes constructifs...).

4. Mise en réseau d'un partenariat le plus large possible (départemental et régional) -> vers une culture partagée du patrimoine ?

Quel Observatoire du patrimoine pour Midi-Pyrénées ?

Objectifs

Une connaissance plus fine du patrimoine en Midi-Pyrénées et une meilleure synergie des acteurs devraient permettre de mettre en place des politiques plus adaptées aux spécificités des territoires et favoriser ainsi leur développement.

Public cible

- Les élus ;
- Le réseau des acteurs du patrimoine (techniciens et professionnels) ;
- Le grand public (pour le centre de ressources).

Missions de préfiguration

Avant de définir les missions proprement dites de l'Observatoire, il est essentiel d'aborder une phase de préfiguration :

Qui définira :

- Les orientations stratégiques ;
- Les priorités (en terme d'aménagement, de tourisme, de formation,...) ;
- Les thématiques régionales ;

Qui identifiera :

- Le réseau des acteurs et les outils à mettre en œuvre pour le partage de données ;
- Les besoins en terme d'observation (groupes de travail) ;
- L'information socio-économique existante et les données à récolter (études à mettre en œuvre etc.) ;

Qui réfléchira à :

- La mise en place d'outils de veille, d'exploitation et d'analyse de l'information (cf. résultats de l'étude).

Structure et moyens

Est-ce un groupe de représentation ou un groupe d'experts ? Est-ce une Structure évolutive ? Est-ce une Université permanente ou une véritable



Charpente de l'Hôtel de Roaldès dit «Maison Henri IV», Cahors - Lot

force de proposition et d'actions ? Quelle sera l'indépendance de cette structure ? Et la représentation de tous les acteurs au sein de cet observatoire ?

Propositions :

Un Comité d'experts à géométrie variable et qui soit réellement « force de propositions »

- un noyau dur ;
- ouvert au partenariat selon les besoins et les thèmes abordés ;

Une structure administrative minimale : un secrétariat et un animateur régional

Le partenariat

Divers réseaux régionaux existent en Midi-Pyrénées : le réseau paysage, le réseau urbanisme (APUMP) et le nouveau centre régional de ressources de la « qualité environnementale du cadre bâti ». Il serait fort utile non seulement de s'en inspirer du point de vue de leur fonctionnement mais aussi de s'en rapprocher pour alimenter les recherches et la dimension transversale du patrimoine. Certains observatoires peuvent également être des partenaires très enrichissants : observatoire du tourisme, de l'énergie, du paysage etc.

■ RESTITUTION DES ATELIERS ET DÉBAT AVEC LA SALLE

PREMIER ATELIER

« De la connaissance à la sensibilisation
des publics et des élus »

Fabrice THURIOT,

Enseignant-chercheur, CRDT, Université de Reims
Champagne-Ardenne

L'atelier s'intitulait « De la connaissance à la sensibilisation des publics et des élus ». Tous les intervenants ont insisté sur le caractère nécessairement opérationnel de l'inventaire. Cela n'exclut pas le préalable de la connaissance scientifique fondamentale, mais il faut aussi que les différents types d'inventaires répondent à des enjeux d'urbanisme, de développement économique, de tourisme, de qualité de vie et de développement durable. Plusieurs enjeux peuvent en effet être distingués. Celui d'urbanisme a certes été prégnant dans les discussions, mais nous en avons abordé d'autres, au-delà de la connaissance scientifique fondamentale qui reste quoi qu'il en soit le socle nécessaire pour d'autres développements.

Institutionnellement, le transfert des services de l'inventaire a plutôt été perçu comme une opportunité d'élargissement des missions. Dans chaque Région, ils ont été repositionnés, tout en conservant leurs missions de base. Ils doivent en effet se conformer aux exigences scientifiques et techniques de l'Etat qui opère un contrôle en la matière, a notamment souligné Evelyne Cuberes, qui représentait la Région Limousin.

Pour Dominique Masson de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, l'inventaire appliqué, qui est une notion parfaitement reconnue et promue par l'Etat, doit être à la fois systématique, exhaustif, pondéré en fonction de son contexte et à géométrie variable selon les villes ou sites. Cet



Lourdes

inventaire doit également être un préalable, puisque sa fonction est de documenter, d'informer et d'orienter les choix pris par la suite en termes d'aménagements et de développements à travers les plans locaux d'urbanisme. A ceci s'ajoute l'aspect conjoncturel, puisque ces documents sont de la compétence des collectivités. Les documents d'urbanisme patrimoniaux se font souvent en partenariat avec l'Etat mais dépendent dorénavant en grande partie des choix des collectivités.

Enfin, l'inventaire appliqué doit donner lieu à des prescriptions. Les trois documents d'urbanisme à vocation patrimoniale n'ont cependant pas la même portée :

Les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) peuvent être désormais teintés de préoccupations et de prescriptions patrimoniales par application de l'article L123-1 7° du code de l'urbanisme, mais ils ne peuvent intervenir à l'intérieur des immeubles, ni sur les matériaux, même s'il nous a été expliqué que cette position juridique devait être nuancée.

De la même manière, les ZPPAUP ne peuvent concerner l'intérieur des immeubles mais par contre, comme il s'agit d'une servitude d'urbanisme, elles peuvent prescrire les matériaux à utiliser lors des restaurations.

Les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) des Secteurs Sauvegardés ont quant à eux une portée juridique très large, puisqu'ils couvrent les matériaux et les intérieurs des immeubles. Cependant, on leur reproche un délai trop important entre la date de délimitation du périmètre et la date d'approbation du plan. Il s'agit de procédures menées par l'Etat en lien avec la collectivité, plus exhaustive et plus détaillée par bâtiment et donc nécessairement plus lourdes, mais qui ont une portée plus forte que les PLU et les ZPPAUP.

Plusieurs intervenants ont ensuite souligné que les partenariats élargis permettaient d'avoir une vision plus étendue et d'adopter un langage commun, plus facilement transposable vers le grand public.

Différents exemples ont ensuite montré l'importance de l'inventaire appliqué pour envisager l'avenir en s'appuyant sur la connaissance du passé. Gérard Duclos, Maire de Lectoure, souhaite ainsi compléter les fiches historiques par des fiches urbanistiques. L'objectif est une nouvelle fois de ne pas s'arrêter à la connaissance mais de l'élargir au profit de l'opérationnel.

La fiche-inventaire est-elle opposable aux tiers ? Non, a confirmé Jean-René Etchegaray, avocat et Maire-adjoint de la ville de Bayonne, tout en précisant que les servitudes d'urbanisme qui pèseront sur un immeuble sont opposables et qu'elles peuvent aussi être justifiées par l'inventaire. La fiche présente donc un réel intérêt, puisqu'elle recense les prescriptions qui conditionneront le projet. C'est d'un intérêt juridique indirect mais d'un intérêt très direct pour les élus, les services et, enfin, le propriétaire.

L'importance de ces fiches a donc été rappelée par plusieurs intervenants. Elles caractérisent les immeubles, elles identifient et qualifient les traces du passé et évitent de passer à côté d'éléments intéressants. Elles permettent de comprendre et de suivre l'évolution d'un bâtiment depuis son origine et proposent des pistes pour poursuivre son évolution en lien avec le projet urbain. Tous les intervenants n'ont pas exactement la même conception sur le préalable de ces fiches. Certains privilégient en effet une vision générale, alors que d'autres considèrent plutôt les fiches comme un point de départ.

Pour plusieurs architectes chargés d'élaborer les documents d'urbanisme patrimoniaux, ces fiches constituent un préalable très important. Selon Alexandre Melissinos notamment, les fiches doivent précéder le règlement et le projet urbain pour éviter toute subjectivité des choix de protection. De même, Antoine Bruguerolle a précisé qu'elles devaient comporter trois volets : descriptif ; qualitatif ; prescriptif. Cette conception propose que l'approche globale résulte d'une connaissance détaillée préalable. Au contraire, selon d'autres intervenants, l'approche globale prime sur les fiches qui sont la déclinaison de cette même approche.



Cordes sur ciel

Concernant les Secteurs Sauvegardés, la candidature de Saint-Léonard-de-Noblat faisait suite à plusieurs opérations : OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ; DCT (Démarche Collective Territorialisée) ; rénovation du centre bourg ; transformation du POS en PLU ; passage d'une ZPPAU en ZPPAUP. Ces évolutions sont le résultat de la mobilisation de la ville et de ses habitants, par l'intermédiaire notamment d'une association active et érudite qui a apporté beaucoup au diagnostic et à l'inventaire, ce à quoi s'est ajoutée l'action de l'Etat par l'intermédiaire en particulier du Service de l'Inventaire et d'un repérage de la DIREN. Ceci témoigne de l'importance du partenariat mais également du temps nécessaire pour développer la démarche. Il n'est en effet pas possible de choisir d'être en secteur sauvegardé (pas plus qu'en ZPPAUP) sans études et actions préalables pour évaluer le patrimoine et ses évolutions possibles et souhaitables. Les dispositifs répondent donc aussi à une histoire des collectivités.

Tous ces dispositifs nécessitent d'être complétés par un diagnostic opérationnel doublé d'une étude socioéconomique. Pour Saint-Léonard-de-Noblat, il s'agissait d'un diagnostic sur l'habitat. En d'autres termes, le patrimoine n'est plus dissocié de la vie quotidienne. Patrick Descharles, adjoint à la culture et au patrimoine de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat, a souligné l'importance de la prise en compte de documents anciens tels que le cadastre napoléonien. Cette lecture de l'histoire urbaine incita la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés à élargir le périmètre proposé limité initialement à la zone comprise dans les anciens remparts. Les documents anciens servent à motiver la prise en compte de faits historiques et urbains peu lisibles aujourd'hui et de travailler sur des périmètres parfois plus importants.

Les exemples de Colmar et d'Avignon, présentés par Véronique Germain, Directrice de l'urbanisme et de l'aménagement, ont montré l'importance de la valeur de mémoire du bâti, reposant sur les connaissances fondamentales, ainsi que l'utilité des inventaires appliqués à des bâtiments précis, dès lors que les fiches sont parfaitement complétées. À défaut, il faudra alors parachever le travail par un nouvel inventaire avant travaux, ce qui suppose souplesse et réactivité tant de la part de l'administration que de l'opérateur.

Anne-Laure Moniot a présenté une approche plus globale à partir du recensement architectural urbain de la communauté urbaine de Bordeaux, distinguant ainsi inventaire et recensement. Le recensement doit être exhaustif pour donner une compréhension globale de la ville ou de l'agglomération, avant que l'inventaire s'intéresse aux immeubles et aux détails pour comprendre la configuration des lieux. La notion d'approche globale s'avère importante pour établir un dialogue avec et entre les fiches pour que les informations qu'elles contiennent permettent par la suite des aménagements cohérents.

Enfin, en ce qui concernant la sensibilisation des élus, des techniciens et du public, il serait nécessaire et utile de prévoir des formations au niveau de la Région. L'importance des outils de communication et de sensibilisation a été soulignée, avec les exemples de Bordeaux et de Besançon présentés par Marie-Hélène Bloch. Ainsi, la publication de guides pratiques, l'enrichissement des visites par de nouvelles thématiques issues de l'inventaire et des études et les bases de données cartographiques constituent des outils de vulgarisation essentiels pour la compréhension et l'acceptation des enjeux. L'appropriation du patrimoine par les différentes parties prenantes passe par l'ensemble de ces outils qui font partie de manière extensive d'un inventaire.

L'importance de l'intervention d'archéologues a enfin été soulignée pour comprendre le passé plus lointain des villes.

De même, le développement durable doit être pris en compte pour envisager l'avenir avec davantage de sérénité sur l'ensemble de ces aspects.

Enfin, quelques interventions relatives à des questions actuelles de fiscalité sont venues enrichir les débats sur plusieurs points précis.



Le célèbre Festival de Jazz de Marciac

Dominique MASSON

Lorsqu'un inventaire appliqué est réalisé en matière d'urbanisme, cela peut être à double tranchant. Certes, les fiches ne recouvrent pas tout, et il manque souvent des données. La gestion doit être effectuée par les hommes eux-mêmes et non par des documents. L'inventaire peut cependant donner lieu à la désignation d'un patrimoine dans les PLU par l'article L123-7. Or si nous ne sommes pas exhaustifs, cela signifie que nous sélectionnons, c'est-à-dire que nous privilégions certains patrimoines alors que d'autres ne sont pas nécessairement connus. En d'autres termes, tout ce qui n'est pas désigné dans le PLU au titre du L123-7 n'existe pas ou n'a qu'un intérêt mineur, voire banal. Il convient donc de prendre garde à l'usage de ce recensement dans la transcription réglementaire qui peut en être faite.

Alexandre MELISSINOS

La problématique de l'urbanisme patrimonial et de l'inventaire peut peut-être être abordée différemment. La connaissance d'un inventaire doit nécessairement permettre d'agrémenter les documents d'urbanisme. Les niveaux de connaissance peuvent être différents, mais il faut que nous retrouvions des informations et des explications dans la représentation, dans l'article 11 du règlement sur les prescriptions architecturales, et dans le plan qui va définir les parcelles et bâtiments. Nous devons également les retrouver, et peut-être est-ce ici que se présente une difficulté, au niveau de l'inventaire auquel un tableau doit être annexé avec un certain nombre d'indications et de prescriptions immeuble par immeuble. La décision du Tribunal Administratif de Paris concernant le PLU montre qu'il

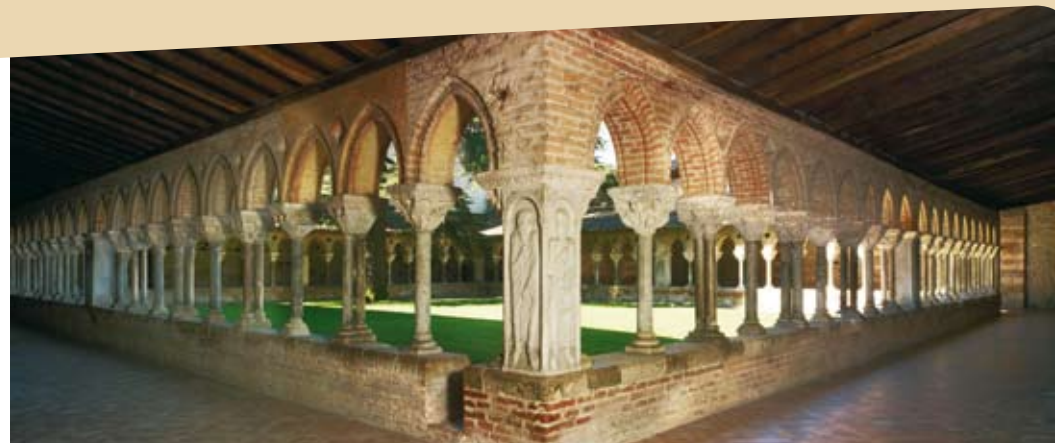
est possible d'agrémenter progressivement les connaissances, il y aurait un intérêt à atteindre une exhaustivité dans la représentation, le plan, le règlement et le tableau.

Jacky CRUCHON

A l'attention des élus des villes et des Régions, je précise que la réforme sur les niches fiscales est en débat au niveau du Gouvernement, avec une réflexion sur le plafonnement de l'avantage fiscal Malraux. Il s'agit du seul outil dont nous disposons dans les collectivités pour produire des logements restaurés à valeur patrimoniale. Le Gouvernement va proposer le plafonnement de ce dispositif, et plus largement un plafonnement global des niches fiscales. Ces discussions perdent de vue l'intérêt pour nous, collectivités, d'un outil financier indispensable. Nous aurons sûrement à vous demander d'agir auprès de vos représentants pour que cet outil soit maintenu au service des politiques publiques des collectivités.



Le Cloître de l'Abbaye de Saint-Pierre de Moissac



Le Cloître de l'Abbaye de Saint-Pierre de Moissac

DEUXIÈME ATELIER

« L'intégration de la dimension patrimoniale dans les politiques d'aménagement du territoire : des politiques partagées et complémentaires entre les collectivités »

Alain LEFEBVRE

Professeur émérite, Université Toulouse le Mirail

Le deuxième atelier avait pour titre « L'intégration de la dimension patrimoniale dans les politiques d'aménagement du territoire : des politiques partagées et complémentaires entre les collectivités ».

Sur la thématique du territoire et du patrimoine, il m'a semblé que ces débats illustraient parfaitement la définition donnée par la géographe Maryvonne Le Berre selon laquelle le territoire est composée de quatre éléments : l'existence de ressources localisées ; les processus d'appropriation ; les processus d'aménagement et la notion d'héritage construit.

En ce qui concerne tout d'abord les ressources localisées, il s'agit de ressources qui ne sont pas directement des actifs, c'est-à-dire qui ne sont pas forcément utilisables dans l'action si un certain nombre de conditions ne sont pas réunies. Tous nos territoires sont riches de ressources patrimoniales préexistantes, mais il faut les activer.

Pour atteindre cet objectif, nous avons mis en lumière plusieurs éléments importants, avec tout d'abord la notion de chaîne patrimoniale, qui s'étend

de l'inventaire à la valorisation, en passant bien évidemment par la préservation. Nous avons aussi souligné l'importance de la connaissance en continu, ce qu'un intervenant a qualifié d'inventaire dynamique. Nous avons également évoqué l'extension du champ patrimonial, au-delà du seul patrimoine construit : patrimoine naturel ; patrimoine immatériel. Il est en outre nécessaire de parvenir à articuler ces différents aspects pour parvenir à déployer des actions de communication ouvertes et significatives.

Le deuxième point était le processus d'appropriation. Nous l'avons abordé sous différents angles : l'appropriation citoyenne ; les rapports entre les professionnels et les bénévoles, dont la coprésence semble nécessaire. Les professionnels en ont effet besoin des bénévoles, puisque l'interface entre la connaissance scientifique et la sensibilisation est indispensable, y compris pour la continuité des actions. Cette articulation est donc nécessaire et reconnue. C'est précisément ce à quoi fait référence l'appropriation citoyenne.

La troisième dimension définie par Maryvonne Le Berre est la notion d'héritage construit. Lorsqu'il est question de patrimoine, il ne s'agit bien évidemment pas d'une mémoire figée, mais bien d'une mémoire en construction permanente.

Enfin, le territoire est aussi un lieu comprenant des processus et des procédures d'aménagement mis en œuvre. Nous avons bien évidemment évoqué les grandes dimensions de l'activité patrimoniale en termes d'aménagement et de retombées économiques, touristiques, artisanales, ... Dans le cadre de notre atelier, nous avons insisté sur la dimension de la construction identitaire et du lien social, qui apparaissent comme des éléments essentiels.

Le patrimoine est aussi, voire d'abord, à considérer, non pas en termes de retombées, mais sous l'angle du travail de l'imaginaire. Lorsque nous travaillons sur le patrimoine, nous travaillons pour quelque chose d'essentiel pour chacun d'entre nous, c'est-à-dire sur un imaginaire en construction permanente, à mettre en relation avec d'autres imaginaires et d'autres territoires. L'enjeu n'est donc pas de se concentrer sur une forme d'imaginaire territorial, mais au contraire d'effectuer des transferts et des échanges permanents entre les ressources patrimoniales territorialisées.



L'observatoire du Pic du Midi

L'action patrimoniale s'inscrit par ailleurs dans des mutations de fond de la société : modes de vie ; mobilité ; relations entre générations ; développement durable. Cependant, certains liens n'existent pas de facto. Le lien entre le patrimoine et le développement durable reste notamment à construire. En ce sens, l'action patrimoniale ne doit pas être séparée des actions plus globales d'aménagement du territoire dans la perspective du développement durable.

Nous avons ensuite longuement évoqué les problèmes de gouvernance territoriale par rapport à cette mise en valeur du patrimoine. Nous avons évidemment regretté l'empilement parfois des compétences et des dispositifs, avec un souhait de simplification ou de lisibilité.

De plus, les territoires pertinents pour l'action territoriale ne sont pas nécessairement les territoires aujourd'hui institués ou les territoires de projet. C'est au contraire dans une certaine mesure le projet qui fait le territoire. Les Villes et Pays d'art et d'histoire peuvent notamment constituer un élément tout à fait intéressant dans la constitution d'un lien mnémonique, avec une action patrimoniale définie sur un territoire qui devient cohérent par l'existence même de ce lien.

Par ailleurs, le consensus patrimonial ne s'accompagne pas nécessairement d'une forte mobilisation. La mobilisation peut parfois être plus forte dans des secteurs où ce consensus est moins évident. Nous avons en outre évoqué la nécessité et l'importance de construire des outils efficaces et pertinents à tous les niveaux. Il existe des outils spécifiques sur le patrimoine, mais il est aussi important de pouvoir les articuler avec les différents outils juridiques et administratifs d'aménagement du territoire.

Je souhaite vous faire part pour terminer de deux questions ouvertes que nous avons évoquées. La première concerne l'action patrimoniale et la concurrence des territoires. Dans quelle mesure les dispositifs de soutien ou la mobilisation des acteurs permettent-ils un large développement des initiatives, alors même que la ressource patrimoniale est limitée ? Des ressources patrimoniales sont présentes partout, mais nous ne constatons pas nécessairement le développement des actions innovantes ou des initiatives fortes. Comment échapper au risque de l'émiettement des initiatives et à celui d'une polarisation excessive ? Par ailleurs, il n'est parfois plus question d'aménagement du territoire mais de compétitivité des territoires, sachant que compétitivité et compétition peuvent être assez proches... Nous sommes dans une période de changement de paradigme dont nous pouvons en phase de restriction budgétaire constater les effets et les questions que cela soulève.

La seconde question est celle de savoir à qui appartient le patrimoine, en dehors de la propriété juridique. Qu'est-ce qui fait l'objet de cette propriété ? Est-ce le patrimoine, le bâtiment, l'imaginaire lié à ce bâtiment ? Même si le patrimoine est relié à une propriété privée, il ne peut pas, en tant que patrimoine, être conçu comme constituant simplement une propriété privée. Cette réflexion pose de nombreuses questions et ouvre parallèlement des perspectives intéressantes dans le cadre de la construction d'un bien commun.

Pour terminer, je tiens à saluer la capacité des différents intervenants à manier des notions très pragmatiques en les reliant à des réflexions sociétales sur le rôle et le devenir de l'intervention patrimoniale sur le territoire.

Je vous remercie.



Rocamadour

DE LA SALLE

Peut-on parler de gouvernance territoriale et d'aménagement sans parler de formation ?

Alain LEFEBVRE

Nous sommes évidemment obligés de parler de formation. Néanmoins, s'il existe peut-être un consensus général sur l'action patrimoniale, ce consensus est moins fréquent si nous entrons dans le détail des activités. La formation est intéressante, à condition qu'elle n'aboutisse pas à un point de vue consensuel sur les actions à mener, mais bien à une clarification sur les stratégies et les enjeux pouvant être portés par les différents acteurs. La formation doit selon moi être envisagée comme la connaissance des enjeux, plutôt que comme un moyen d'arriver à une forme de dénominateur commun.

Fabrice THURIOT

Dans le cadre de notre atelier, nous avons évoqué la formation, notamment pour les architectes. Alexandre Melissinos soulignait sur ce point que les nouveaux architectes avaient parfois une connaissance patrimoniale lacunaire pour répondre aux nouveaux enjeux. En ce qui concerne les élus, nous avons plutôt parlé de la nécessaire sensibilisation à la prise en compte de ces enjeux, sachant qu'il ne leur est pas toujours facile de les faire valoir auprès de leurs assemblées parmi les autres enjeux également

importants auxquels ils sont confrontés. Pour les techniciens, les formations initiales relèvent surtout de l'Etat, la Région pouvant intervenir pour compléter ces formations et favoriser notamment une meilleure connaissance des enjeux patrimoniaux.

Hélène BRETON

Nous avons aussi évoqué la formation des artisans, des métiers du bâtiment, des savoir-faire, des médiateurs, des guides. Le champ de la formation est immense et mériterait une étude approfondie.

Jean ROUGER

Nous sommes confrontés chaque jour à nos lacunes et nos ignorances. La connaissance prime, ce qui ne peut que souligner la nécessité des autres et du réseau.

De la salle

En ce qui concerne la formation, notamment des élus, il convient de ne pas la traduire par l'uniformisation et par le risque de perdre notre individualité.

Dominique MASSON

Nous n'avons peut-être pas suffisamment abordé la question des échelles d'appréhension du patrimoine. Ces échelles portent, non pas sur le niveau communal ou intercommunal, mais au moins sur le niveau régional. Or en France, nous n'avons aucun dispositif disponible pour traiter de la prise en compte du patrimoine à l'échelle régionale ou interrégionale. Nous sommes de plus en plus confrontés à des labellisations de territoires très importants, en particulier par l'Unesco. Ces échelles de territoire ne sont pas traitées par les outils dont nous disposons aujourd'hui. L'intégrité du patrimoine ne peut être prise en charge par nos instruments actuels. Nous constatons



Roquefort

donc une réelle demande de définition d'échelles plus pertinentes que celles dont nous disposons à ce jour pour traiter les territoires.

Jean-René ETCHEGARAY

L'empilement des entités administratives a précédemment été évoqué. L'intercommunalité se soucie rarement d'intégrer la culture dans ses compétences. Un Schéma de Cohérence Territoriale a cependant pour vocation d'intégrer cette protection du patrimoine. Il appartient aux élus en charge de ces schémas d'y veiller et de définir les périmètres pertinents, sachant que les SCOT sont portés par des syndicats mixtes qui peuvent parfaitement se saisir d'un certain nombre de dossiers dont les dossiers culturels pourraient faire partie.

Hélène BRETON

En Midi-Pyrénées, nous travaillons souvent avec les Pays. Nous avons mis en place un dispositif de projet de développement culturel des Pays. Sur notre territoire, cette échelle apparaît assez pertinente, même si elle comprend quelques difficultés. Ce dispositif est cependant apprécié et dynamique.

De la salle

Un consensus très large est constaté autour de la nécessité d'un inventaire global et complet. Il a été question ce matin d'inventaire du cadre de vie bâti. Or il ne s'agit que de la pointe émergée de l'immense iceberg que constitue le patrimoine culturel, matériel et immobilier. Au-delà des compétences propres des Régions avec l'inventaire du patrimoine bâti, et parallèlement au-delà de l'inventaire archéologique, il conviendrait de développer des synergies entre ces deux approches, notamment avec des partenariats entre l'Etat et les collectivités sur l'inventaire archéologique. A défaut, nous pourrions être confrontés à d'importantes difficultés en termes de gestion et d'aménagement du territoire.



Saint-Cirq-Lapopie



Festival de Jazz à Marciac

TROISIÈME ATELIER

« Le patrimoine, une image à renforcer, un facteur de développement durable et d'échanges »

Jacinthe BESSIERE

Maître de conférence, Université Toulouse le Mirail

Cet atelier avait pour intitulé « Le patrimoine, une image à renforcer, un facteur de développement durable et d'échanges ». Il s'est articulé autour de quatre interventions qui ont essayé de répondre à plusieurs questions : comment le patrimoine peut-il participer au développement économique et touristique, et à la valorisation environnementale du territoire ? Dans cette transversalité de secteur, comment les acteurs du territoire investissent-ils le patrimoine, et comment encourager et accompagner cette transversalité en dépassant l'isolement trop souvent constaté du patrimoine ? La dernière question était celle-ci : comment un patrimoine local peut-il se propulser dans une dynamique internationale ? Quels sont les partenariats et mutualisations possibles ?

Le patrimoine est utilisé comme un outil ou un instrument de communication au service des territoires. Le patrimoine apparaît comme un marqueur différenciant structurant l'image d'un territoire. Patrick Lévy, Directeur général du Comité Régional du Tourisme de Midi-Pyrénées, nous a

présenté un portrait identitaire de Midi-Pyrénées à travers la présentation de la stratégie de communication fondée sur les valeurs intrinsèques et patrimoniales de la Région. C'est donc l'idée de mise en attractivité touristique qui a été développée. L'image de Midi-Pyrénées se construit sur un ensemble de signes et de marqueurs diversifiés, allant du matériel à l'immatériel, du naturel au culturel, et contribuant à faire de cette Région une Région d'exception patrimoniale.

Georgette Bréard, Présidente du Comité Régional du Tourisme de Bretagne, a ensuite évoqué la place qu'occupe le patrimoine dans la politique touristique régionale. La Bretagne est forte d'un patrimoine diversifié et dense, reflet d'une véritable identité. Cette Région a initié un vaste programme de mise en tourisme basé sur des outils de promotion et de communication, sur des projets culturels inhérents aux territoires, avec l'aide de réseaux bretons locaux. En Bretagne, le patrimoine est certes hérité mais également revendiqué. Il est ainsi constitutif d'une action locale et régionale, ainsi que de l'attractivité de cette région à forte personnalité. Tourisme et patrimoine apparaissent ainsi intimement liés et interdépendants.

Il a de plus été noté l'ambition de faire cohabiter les valeurs d'usage et les valeurs d'existence du patrimoine, en intégrant de l'innovation, des partenariats et de la concertation entre acteurs dans l'objectif de parvenir à une offre patrimoniale innovante. L'idée d'innovation et l'idée de patrimoine sont ainsi loin d'être contradictoires et sont au contraire complémentaires.

Notre atelier a également abordé l'idée de développement, et notamment de développement durable, à partir de la composante patrimoniale. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance du patrimoine compris comme constituant un catalyseur de projets, et ainsi comme un facteur de revitalisation des territoires et d'élans socioéconomiques intégrant un ensemble de secteurs d'activités (tourisme, restauration, culture). Le patrimoine prend ainsi le rôle de ressource au service du territoire.

Jean-Luc Morinière, géographe et chargé de mission à l'association Mémoires des Vallées, a notamment insisté sur cette idée de patrimoine ayant une fonction d'initiateur de projets, de dynamique locale et de dynamique socioculturelle. Jean-Luc Morinière a évoqué les impacts de



L'observatoire du Pic du Midi

ces démarches sur un territoire de montagne, avec en particulier la réappropriation par la population locale de son patrimoine au travers d'un développement du sentiment d'attachement et d'appartenance. Ces démarches ont donc eu des retombées sociales, environnementales, économiques et même organisationnelles.

Les politiques patrimoniales peuvent être amenées à s'élargir, notamment à l'échelon international. L'exemple de la ville de Poitiers nous a été présenté par Jean-Marie Compte, maire adjoint chargé des relations internationales à la mairie de Poitiers. Cette ouverture sur la dimension internationale a été complétée par l'intervention de Marie-Eve Cortes, responsable du service patrimoine et tourisme pour la ville d'Albi. La ville d'Albi a en effet initié un programme de coopération décentralisée à partir de la thématique patrimoniale.

Cet atelier a mis en lumière une diversité d'enjeux suscités par le patrimoine, ainsi qu'une diversité de grilles de lecture. Plusieurs difficultés ont été soulevées, avec en premier lieu celle de la difficulté à définir le patrimoine et à tracer des frontières pour un objet aussi global, riche et convoité. Un intervenant a évoqué la « monumentalité » des paysages, ce qui témoigne de l'association entre nature et culture autour de cette notion de patrimoine.

De même, nous avons longuement souligné la difficile rencontre et la difficile alliance entre le monde de la culture et le monde du tourisme. Les débats

ont mis en avant le risque de prédation ou de sanctuarisation du patrimoine par le tourisme, ce qui a posé la question de la fonction à donner au patrimoine. S'agit-il d'une fonction de sauvegarde, de conservation, de théâtralisation, de développements socioéconomiques ?

L'enjeu des politiques patrimoniales réside aussi dans la quête d'un point d'équilibre entre :

- d'une part, l'exigence culturelle centrée sur la sauvegarde et la conservation ;
- et d'autre part la valorisation touristique vue comme un outil de médiation et de diffusion indispensable.

Je vous remercie.

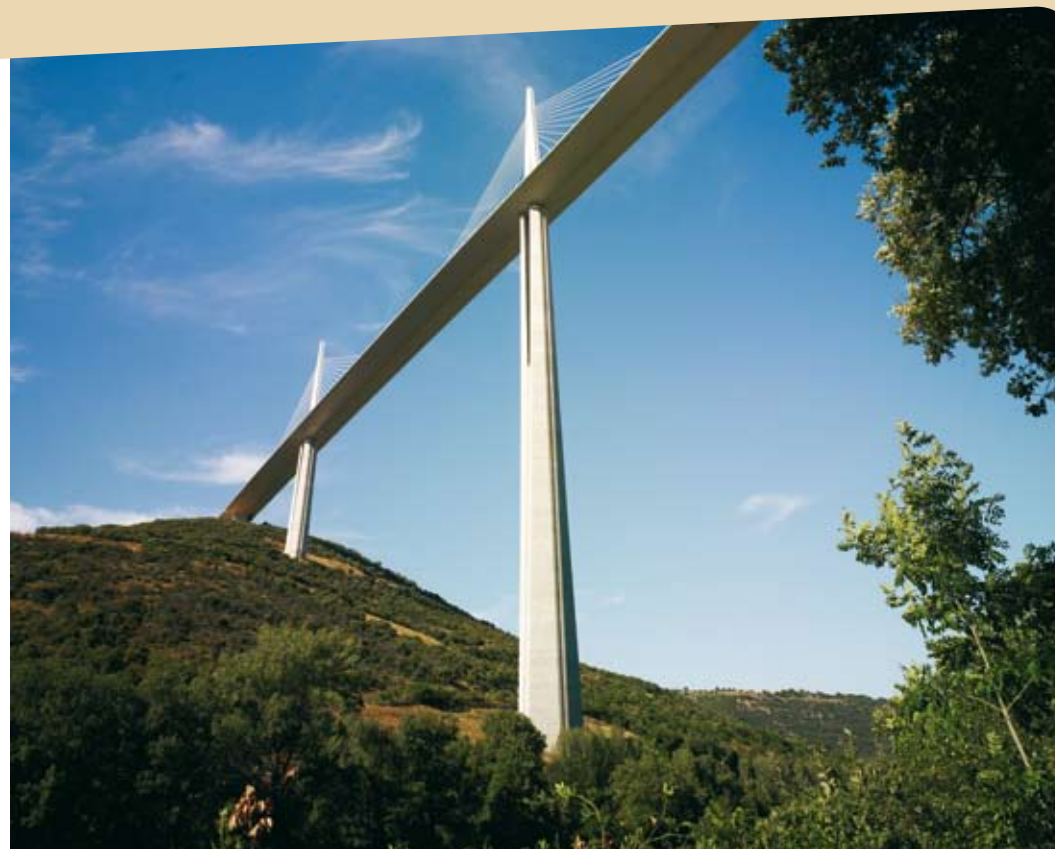
Dominique MASSON

La problématique des dérives touristiques est très intéressante. Nos objectifs ne sont pas nécessairement convergents. En matière touristique, la valorisation est essentiellement économique, ce qui diffère grandement de ce que nous considérons comme constituant une réelle conservation ou préservation du patrimoine.

Le tourisme est nécessaire, et nous devons communiquer autour du patrimoine. Néanmoins, il est fréquent que le tourisme phagocyte le patrimoine, ce qui donne lieu à des dérives relevant d'une forme d'ingénierie touristique qui met à mal l'authenticité. Or en matière de patrimoine, le critère central est bien celui de la conservation et de l'authenticité. Des divergences peuvent donc exister entre un développement touristique mal maîtrisé et le souci de conservation et d'authenticité du patrimoine.

De la salle

Tenter de rapprocher le patrimoine et l'activité touristique revient à s'inscrire dans une démarche vertueuse. Le tourisme comprend deux phases : l'accueil, qui rapporte ; l'animation, qui a un coût. Dans cette perspective,



Le Viaduc de Millau

le patrimoine ne constitue pour les professionnels du tourisme qu'une des branches de l'animation touristique du territoire.

Le patrimoine étend en outre son aura sur des territoires plus ou moins vastes et peut alors devenir un obstacle au développement de l'accueil, lui-même vivant paradoxalement de ce patrimoine, ce qui génère des rapports ambigus entre le patrimoine et l'animation.

Quant à la question de savoir où commence et où s'arrête le patrimoine, je pense que le patrimoine construit son propre objet d'étude. N'importe quoi peut constituer un patrimoine pour peu qu'il soit possible de construire une idée dessus. En tant qu'acteurs du patrimoine, nous avons tendance à hiérarchiser, mettre en ordre et comprendre les échelles d'évolution des territoires. Dans la perspective touristique, c'est au contraire l'expérience de cet imaginaire qui prime.

Patrick LEVY

Le patrimoine est vivant, et si la France ne l'avait pas, elle ne serait pas la première destination touristique mondiale. Je ne pense pas qu'il faille dresser une forme d'échelle de valeur distinguant ainsi une noblesse du patrimoine, et une activité commerciale qui n'aurait pour objet que de le désacraliser. L'exemple de la politique des Grands Sites en Midi-Pyrénées en est le contre-pied total. Il s'agit en effet de considérer qu'en termes de communication touristique, l'entrée ne se fait pas nécessairement par la marque régionale mais au contraire par des grands sites fondés sur un patrimoine naturel, culturel et humain. La logique des grands sites permet une mise en réseau de ces sites en donnant les moyens à ce patrimoine, qui manque bien souvent de ressources, d'accroître son attractivité. Il ne faut donc pas selon moi considérer qu'il existe deux visions opposées.

De la salle

Il me semble que les patrimoines, matériels ou paysagers, ont été d'abord des espaces de vie. C'est donc le vécu, ou l'usage, qui est générateur de ce patrimoine. L'authenticité souhaitée par tous, y compris par les touristes, est bâtie sur cette valeur d'usage. La monumentalisation des paysages me paraît en ce sens très dangereuse, précisément parce que ce sont avant tout des espaces de vie et qu'ils encourent le risque de devenir des lieux d'exhibition. En France, nous avons tendance à considérer le patrimoine comme une statue dans un jardin. En Italie au contraire, le patrimoine est banal et commun. Revenons au vécu, et tout le monde sera gagnant, y compris le patrimoine.

Dominique MASSON

Le patrimoine constitue un support au tourisme, mais il ne doit pas être au service du tourisme. C'est d'ailleurs plutôt le tourisme qui devrait être au service du patrimoine. La question de l'authenticité est réelle. Un patrimoine présenté ailleurs que dans son lieu d'origine n'en est par exemple plus un. De même, le patrimoine ne doit pas être confisqué par le tourisme au détriment de ceux qui l'habitent. Nous souhaitons avoir un patrimoine vivant, de surcroît lorsqu'il s'agit d'un patrimoine urbain. Même les



Niaux

monuments historiques méritent de vivre, d'être accessibles au public et d'être entretenus. Le tourisme constitue en ce sens un des vecteurs d'entretien du patrimoine.

QUATRIÈME ATELIER

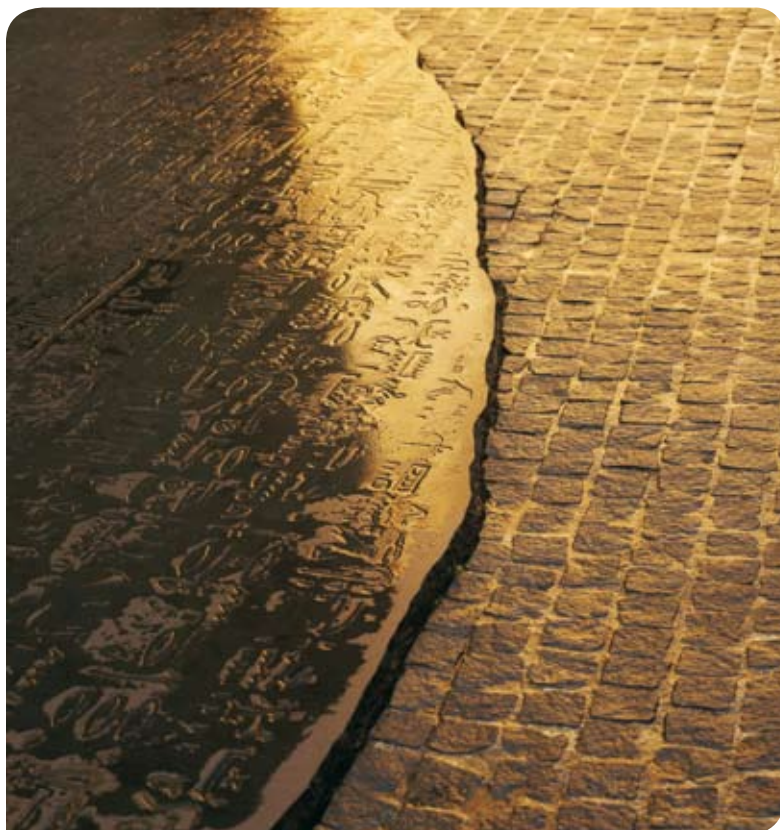
« L'observatoire : un outil pour le développement par le patrimoine »

Samuel PERIGOIS

Docteur, Université de Grenoble

L'atelier était intitulé « L'observatoire : un outil pour le développement par le patrimoine ». Cet atelier renvoie à la posture prise par la région Midi-Pyrénées dans le cadre de l'élaboration d'une politique culturelle, et notamment patrimoniale, ainsi qu'à ses spécificités en termes de structuration territoriale. Plus largement, l'atelier renvoie à la notion d'observation comme référent dans le langage du champ des politiques culturelles et patrimoniales.

L'observation semble aller de soi dans un certain nombre de domaines, et certains terrains y paraissent propices. En ce qui concerne le secteur culturel, cette observation est plus complexe, notamment parce que le secteur se divise en de multiples composantes. L'observation n'est pas un phénomène nouveau, sachant qu'il convient de la distinguer de l'observation culturelle qui connaît un certain succès depuis plusieurs années. Ce sujet était déjà évoqué dans les années 60. Depuis, au travers de la décentralisation, les collectivités territoriales sont montées en puissance dans les domaines culturels et patrimoniaux.



Reproduction de la Pierre de Rosette sur la place des Écritures de Figeac



Roquefort

La nouvelle décentralisation culturelle s'est également traduite par un besoin accru d'observation en Région. La territorialisation des politiques culturelles a engendré un besoin de territorialiser l'approche des secteurs et les connaissances que nous en avons.

Durant les années 90, les démarches d'observation se sont formalisées et continuent à se structurer aujourd'hui. Nous avons par exemple assisté à la multiplication d'observatoires culturels. Certains sont sectoriels, d'autres plus généralistes. A ceci s'ajoutent également des observatoires nationaux liés à des grands équipements. De nombreuses collectivités et agences effectuent par ailleurs de l'observation culturelle sans nécessairement définir ainsi le travail qu'elles réalisent.

L'observation soulève aussi les enjeux de connaissance. Le développement du secteur s'est fait de manière assez confuse, ce qui donne lieu à un besoin de meilleure visibilité. L'autre enjeu est celui du partage et de la mise en débat de la connaissance pour la faire vivre, avec l'idée de parvenir à créer une culture commune du secteur. La mise en perspective de l'observation avec d'autres territoires est également importante, à

l'échelle d'une région comme avec d'autres territoires. Enfin, nous pouvons distinguer parmi les enjeux celui d'une élaboration de stratégies en faveur du développement par le patrimoine, en faisant émerger des pistes opérationnelles, des axes et éventuellement des bonnes pratiques.

Plusieurs intervenants ont ensuite souligné le lien entre l'observation et l'évaluation. Ces deux notions demeurent néanmoins polysémiques. Hervé Passamar, Directeur de l'Agence Régionale du Patrimoine de PACA, a d'ailleurs indiqué qu'il préférerait le terme « système d'observation » à celui d'« observatoire. » L'observation peut s'apparenter davantage à un état des lieux des politiques, alors que l'évaluation s'attache plutôt à un travail sur les valeurs des opérations mises en œuvre et sur les effets des actions au travers d'une logique peut-être davantage comparative.

Des différences entre évaluation et observation peuvent donc être définies en termes de finalité, de démarche, d'objets étudiés et de ressources mobilisées. La distinction entre le qualitatif et le quantitatif est en revanche moins applicable entre ces notions. Quoi qu'il en soit, l'observation apparaît comme une sorte de préalable à l'évaluation des politiques publiques.

Nous avons également évoqué la complexité de l'observation et la difficulté à mesurer les retombées du patrimoine. Plusieurs termes clés ont ainsi été utilisés : mutualisation ; partenariat ; transversalité. Jean-Pierre Saez, Directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles à Grenoble, a expliqué qu'il n'était pas possible d'établir une définition normative de l'observation, ni même de l'évaluation. Nous pouvons néanmoins tenter de définir l'observation au regard de nos échanges.

L'observation est ce qui consisterait à produire, à capitaliser de l'information à une échelle, ici l'échelle régionale, et à mettre à disposition des décideurs, des professionnels, des acteurs locaux, éventuellement de la société civile, l'ensemble de ces analyses sur l'action territoriale. Plusieurs critères peuvent être considérés comme essentiels à l'observation et donc à l'observatoire. Le premier est la fiabilité des données et donc leur comparabilité. De même, il nous faut disposer de données régulières, actualisées et construites dans la durée. A ceci s'ajoute une accessibilité correcte de l'information pour tous.

Au-delà de ces grands principes, il reste difficile d'établir des pistes sur les modalités de l'observatoire en tant qu'outil ou dispositif. Nous ne pouvons pas donner une configuration type de ce que doit être un observatoire



Minoterie Brusson, travée, Villemur-sur-Tarn

régional, puisqu'il faut tenir compte des configurations locales, des spécificités, des différents acteurs et partenariats sur le terrain. Nous pouvons néanmoins énoncer quelques principes d'action.

L'observatoire doit tout d'abord constituer une plateforme de ressources apte à développer une vision globale et prospective. Il s'agit concrètement de capitaliser de la connaissance, avec cette idée d'avoir une information actualisée et disponible pour tous, sans nous limiter au quantitatif. Il faut également penser l'observation dans un temps long pour avoir la capacité d'anticiper les évolutions du paysage culturel. L'observation doit ainsi être au service de l'aide à la décision, ce qui impose la mobilisation d'indicateurs et d'outils de pilotage opérants.

Il a également été souligné que l'articulation avec l'action était fondamentale. C'est ce que certains ont désigné par l'expression : « le sens de l'observation. » Ce sens de l'observation a été mis en avant, avec l'idée que le système d'observation est aussi un système d'action. Le rapport à la territorialité a été aussi évoqué en tant que composante fondamentale.

Nous avons soulevé ensuite la question de l'autonomie. La pluralité des acteurs devant être impliqués est en effet importante. Dès lors, nous

pouvons nous demander si l'observatoire doit être extérieur aux collectivités. Par ailleurs, l'observatoire doit constituer un lieu de conservation et de renforcement des réseaux. L'observatoire pourrait ainsi donner lieu à une logique d'articulation entre les réseaux de la gouvernance. Les échanges ont aussi porté sur l'idée d'une coproduction des données par les différents acteurs impliqués et devant être associés à la démarche, avec le besoin d'identification de ces acteurs.

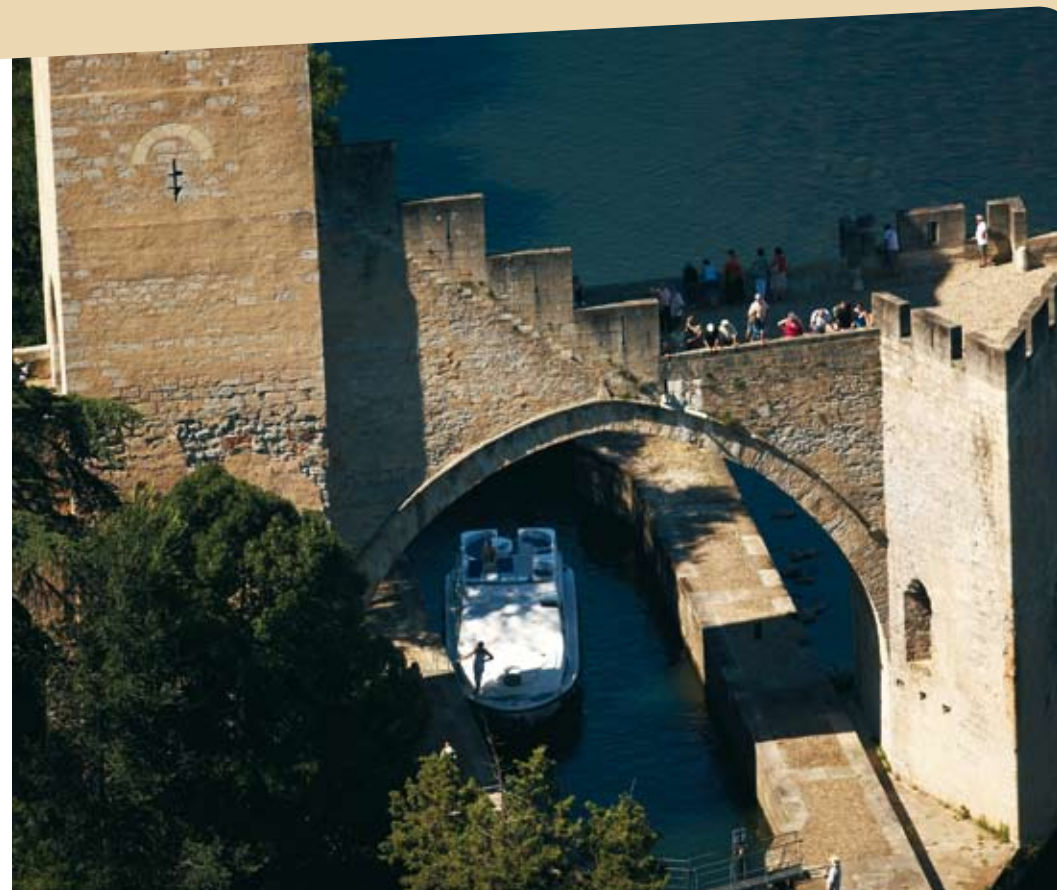
L'observatoire sous-tend en outre l'idée de mise en débat et d'accompagnement des réflexions sur de grandes problématiques : emploi et formation ; lutte contre les inégalités territoriales. Les données de l'observation peuvent en effet aider à la réflexion et favoriser la déconstruction de nos catégories ou référents.

Les enjeux et les attentes vis-à-vis du patrimoine sont multiples. L'une des attentes vis-à-vis des observatoires peut être ce partage de la connaissance, ainsi qu'une meilleure appropriation sociale collective des enjeux relatifs au patrimoine. La dimension pédagogique a également été soulignée, le patrimoine pouvant être le lieu d'accompagnement d'autres formations.

Nous avons ainsi travaillé sur le positionnement de l'observatoire dans les enjeux de développement des territoires, en considérant le patrimoine comme une ressource et un outil de développement. Plusieurs difficultés sont apparues : le rôle de l'inventaire dans l'ensemble de la chaîne patrimoniale et les temporalités propres à chaque action ; la recomposition permanente du champ patrimonial ; la peur de l'évaluation et la nécessaire tolérance à l'erreur.

En conclusion, l'observation peut être considérée comme une méthode qui vise à produire du sens dans un contexte changeant. Le débat sur l'observation nous renseigne sur le sens des politiques culturelles et patrimoniales. La question du développement durable est un des paradigmes actuels des politiques publiques, de même que la diversité culturelle et la société de l'innovation qui peuvent constituer un enjeu majeur à intégrer aux observatoires régionaux.

Je vous remercie.



Pont Valentré, Cahors - Lot

Hélène BRETON

Nous sommes en pleine réflexion en Midi-Pyrénées sur la question de l'observation. Nous avons demandé la réalisation d'une étude méthodologique pour déterminer la manière dont nous pourrions mettre en place cette plateforme de ressources et cette observation précise des données socioéconomiques.

CONCLUSION

Hélène BRETON

Vice-présidente de la région Midi-Pyrénées
Chargée de la Culture

L'intérêt pour cette journée témoigne d'un nouveau regard que nous avons tous sur le patrimoine et d'une autre façon de travailler ensemble qui va s'imposer. Cela est également le signe d'une conscience d'une responsabilité plus partagée et de la nécessité d'une appropriation collective.

C'est dans cet esprit que le Conseil Régional a décidé de mettre en place un portail des patrimoines. Cet outil sera mis à la disposition de tous et favorable à la mise en réseau des acteurs du patrimoine dans leur diversité. Il s'agira d'un portail des patrimoines. Le pluriel est important, puisque l'enjeu est de proposer au travers de ce portail une ouverture sur toute la diversité des patrimoines.

L'ambition est donc d'avoir un outil extrêmement ouvert et généraliste qui comprendra de multiples entrées : bases de données ; moteur de recherche ; visite virtuelle ; forums thématiques ; jeux éducatifs. Nous disposerons à la fois des contenus scientifiques, la valorisation et l'incitation à la découverte des patrimoines, et les ressources actualisées en ligne pour renseigner les internautes sur : les aides régionales ; les formations disponibles ; le centre de documentation du patrimoine...

Dès le mois de novembre, vous pourrez consulter en ligne : la visite culturelle et panoramique de quelques grands sites de Midi-Pyrénées ; une exposition virtuelle sur le patrimoine industriel classé et inscrit monument historique ; des porte-folios thématiques ; des dossiers d'inventaire sur quatre Départements ; la partie numérisée de la photothèque (30 000 clichés à ce jour) ; des jeux interactifs et pédagogiques ; la présentation du centre de documentation du patrimoine ; des renseignements sur les métiers du patrimoine et sur les aides régionales.

Ce projet a mobilisé beaucoup d'énergie et d'actions pour le patrimoine depuis des mois. Nous espérons que cet outil répondra aux attentes et aux besoins des différents acteurs et professionnels, ainsi que du public.



Vue sur les Pyrénées et l'observatoire du Pic du Midi

Je vous remercie pour cette très intéressante et très efficace journée mise en place avec l'ANVPAH & VSSP que nous avons passée ensemble. Nous nous retrouverons l'année prochaine sur de nouvelles thématiques.

Jean ROUGER

Vice-président de l'ANVPAH et VSSP
Maire de Saintes

Nous devons avoir l'humilité de reconnaître qu'il n'y a pas de définition du patrimoine, malgré toutes les démarches cartésiennes que nous pouvons tenter. Le patrimoine est à la fois universel et intime. Il appartient en ce sens à chacun d'entre vous. C'est également la raison pour laquelle nous devons nous doter d'outils de connaissance en amont et en aval. Il s'agit de patrimoine à condition que cela nous procure de l'épanouissement et de la jouissance. C'est précisément pour cela que nous nous réunissons et que nous réfléchissons ensemble, avec l'objectif de le faire partager au plus grand nombre.

Je vous remercie.

Crédits photographiques

Couverture : Dominique Viet
Photographies : Région Midi-Pyrénées-inventaire général ADAGP : p. 7, 11, 12, 21, 23, 27, 29, 35, 37, 41, 43, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 91 et 93 - Dominique Viet : p. 3, 5, 7, 15, 17, 19, 25, 33, 39, 43, 45, 47, 49, 67, 69, 71, 72, 73, 75, 77, 79, 80, 81, 83, 85, 87, 88, 89, 93, 95. Pierre Mestre : p. 75.

Région Midi-Pyrénées
22, boulevard du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9
Tél : 05 61 33 50 50
Fax. 05 61 33 52 66

www.midipyrenees.fr



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES